

UNICEF KALEMIE (RD CONGO)  
Supply and Logistic Unit  
Fonds des Nations Unies pour l'enfant  
Ville de Kalemie  
Province de Tanganyika  
[www.unicef.org/french](http://www.unicef.org/french)

DATE DE PUBLICATION : 06 décembre 2024

## AVIS DE DEMANDE DE PROPOSITION

### **LRPS-2024-9194871 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DANS 15 CENTRES DE SANTE DE LA ZONE DE SANTE DE NYUNZU, PROVINCE DU TANGANYIKA repartis en 06 LOTS.**

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), en République Démocratique du Congo, planifie d'initier les **travaux de construction des infrastructures dans 15 centres de sante de la zone de sante de Nyunzu**. Pour parvenir à amélioration de la qualité des services et soins offerts aux femmes, aux nouveau-nés et aux enfants.

La province de Tanganyika et spécialement le territoire de Nyunzu est caractérisé, depuis plus d'une décennie, par une situation humanitaire complexe du fait de la présence de nombreux groupes armés, de tensions intercommunautaires, des épidémies, des catastrophes naturelles et d'une pauvreté chronique. Cette situation influe négativement sur tous les secteurs de la vie humaine dont le secteur d'accès à l'eau potable.

Selon les enquêtes REACH 2022, en zone de santé de Nyunzu, seulement 21% de la population utilisent une source d'eau améliorée, 43% utilisent de l'eau de surface et le reste de la population, soit 36% utilisent d'autres points d'eau non améliorés. La même source confirme que seulement 17% de la population, font moins de 30 minutes de temps nécessaire estimé pour atteindre, attendre et revenir de la principale source d'eau.

Selon le rapport DHIS2 du 31 décembre 2023, le taux de fréquentation moyenne annuelle des établissements de soins dans la zone de santé de Nyunzu est de 32% et de 35% pour l'HGR.

L'UNICEF envisage améliorer la qualité de prise en charge des enfants malnutris, des femmes et des mères dans la zone de sante de Nyunzu à travers la construction des infrastructures pour centre de sante avec des infrastructures d'assainissement dans 15 établissements des soins repartie en six (06) lots des travaux.

Le projet cible une population estimée à 19 500 personnes, y compris les déplacés, familles d'accueil, retournées d'une part et d'autres part des pygmées et Bantous d'autres part.

A cet effet, l'UNICEF souhaite recourir à des prestataires spécialisés dans les travaux de construction des bâtiments et des infrastructures sanitaires, qui ont l'expérience et les capacités techniques, humaines et financières pour exécuter lesdits travaux sur une période ne dépassant pas **Cinq (5) mois à partir de la date de signature de contrat**, avec une période de garantie de **Douze (12) mois** après la réception provisoire.



### INFORMATIONS ESSENTIELLES

Date de Publication	06/12/2024
Date de clôture	20/12/ 2024, 17h00 (Heure Kalemie – DRC / GMT+2)
Date limite de demandes de clarification	10/12/2024, 17h00 (Heure Kalemie – DRC / GMT+2)
Date limite de réponse aux demandes de clarification	17/12/2024, 17h00 (Heure Kalemie – DRC / GMT+2)
Réunion préliminaire de clarification	Oui
<b>Réunion préliminaire de clarification obligatoire</b>	<b>Oui</b>
Date de réunion de clarification	<p>10/12/2024, 14h00 (Heure Kalemie – DRC / GMT+2), en ligne via : <a href="#">Join the meeting now</a></p> <p>Toutes les questions, qui seront revues lors de cette réunion, devront être soumises sur la <b>plateforme E-tendering de l'UNICEF</b>, au plus tard le <b>09/12/2024, 17h00 (heure de l'Est Congo)</b></p> <p><b>NOTA : Sera également présentée à la réunion une formation pour la soumission des offres sur la plateforme E-tendering.</b></p>
Inspection du site/Visite de Lieu	<b>Obligatoire</b> – visite d'inspection du site sera organisée par l'Unité Construction – certificat de visite signé par UNICEF ou par un point focal désigné
Date de visite du site	<p>11/12/2024 à 12h00 (heure de Kalemie) jusqu'au 12/12/2024.</p> <p>Lieu du 1er Rdv : <b>Hôpital General Nyunzu, =&gt; Obligatoire</b></p>
Plateformes de publication	Sites UNICEF, Média Congo, UNGM, LINKEDIN, Affichages (WFP Kalemie, IOM Kalemie, DPS Tanganyika)
Modalité de soumission des offres	<p><b>Via la plateforme E-tendering de l'UNICEF</b></p> <p>Les propositions reçues de toute autre manière seront invalidées</p> <p>LES INSTRUCTIONS SUR COMMENT ACCÉDER AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES DE L'UNICEF DANS UNGM ET COMMENT SOUMETTRE DES OFFRES VIA LE SYSTÈME DE SOUMISSION ÉLECTRONIQUE DE L'UNICEF PEUVENT ETRE ACCESSIBLE AVEC CE <a href="#">LIEN</a></p>
Amendement du marché par l'UNICEF	Possible. Les soumissionnaires bénéficieront de 5 jours pour actualiser leurs offres si l'UNICEF amende le marché pendant la durée de cet appel à proposition.
Période de validité de l'offre	120 jours
Offres à soumettre par lot	N/A
Devise de l'offre financière	USD
Frais de douane et taxes	Non applicable
Garantie de soumission d'offres	Non applicable
Langue des offres	Français
Ouverture des offres	Panel d'ouverture UNICEF
Conditions de paiement	Sous 30 jours dès réception de la facture et confirmation de la conformité des travaux exécutés

**Enregistrement UNGM**

**Eliminatoire**

En l'absence du numéro, le soumissionnaire devra procéder à l'inscription de sa société sur le portail mondial pour les fournisseurs des organisations des Nations Unies UNGM en créant un profil de fournisseur et en soumettant sa licence / certificat de constitution nationale à l'étape 1 du processus d'enregistrement du fournisseur sur le site web de l'UNGM ([www.ungm.org](http://www.ungm.org))

**Confirmation de réception des offres**

Si la soumission a été correctement complétée sur la plateforme E-tendering, vous pourrez voir et imprimer un reçu grâce à l'onglet "HISTORY".

**Référence à rappeler lors des correspondances en liaison avec le présent Appel d'Offre**

**LRPS-2024- 9194871 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DANS 15 CENTRES DE SANTE DE LA ZONE DE SANTE DE NYUNZU, -PROVINCE DU TANGANYIKA repartis en six (06) Lots de travaux**

**Documentation de l'appel à proposition**

- Pièce 1 – Instructions aux soumissionnaires
- Pièce 2 – [Contrat type de l'UNICEF pour les travaux de construction](#)
- Pièce 3 – Termes de référence
- Pièce 4 – [Cahier de Prescriptions Techniques](#)  
– [Plans Architecturaux et Techniques](#)
- Pièce 5.a – Formulaire de Soumission
- Pièce 5.b – [Formulaire de déclaration du soumissionnaire](#)
- Pièce 6 – Documents administratifs et financiers à fournir par le soumissionnaire
- Pièce 7 – Certificat de visite du site (**Obligatoire**)
- Pièce 8 – Formulaire de proposition technique
- Pièce 9 – Formulaire de proposition financière
- Pièce 10 – [Cadre de Devis Quantitatif et Estimatif](#)
- Pièce 11 – Formulaire d'informations Additionnelles
- Pièce 12 – Modèle pour caution de bonne exécution
- Pièce 13 – Modèle pour caution pour avance de démarrage
- Pièce 14 – Modèle pour caution de bonne fin pour la période de garantie

*Vu, Construction Manager*

*Handwritten signature*

*Vu, Contract Specialist*

*Handwritten signature RBM*

*Amadou Tall*

*Chief Supply & Logistics*  
**06-12-2024**

Supply & Logistics

## PIECE 1 – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

VERSION EN ANGLAIS : Voir [Lien](#)

**A noter que la version française ci-dessous est transmise pour information. Ce sont les clauses dans la version en anglais qui prévalent. Les 2 versions seront incluses au contrat.**

### PARTIE I – OBJET DU PRESENT APPEL A PROPOSITIONS POUR DES SERVICES D'INGENIERIE

#### 1. CONTEXTE

1.1 L'UNICEF promeut les droits et le bien-être de chaque enfant dans tout ce qu'il fait. Avec nos partenaires, nous travaillons dans 190 pays et territoires pour traduire cet engagement en actions concrètes, en nous efforçant tout particulièrement d'atteindre les enfants les plus vulnérables et les plus exclus, au bénéfice de tous les enfants, partout dans le monde.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le gouvernement de la RDC planifient d'initier les TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DANS 15 CENTRES DE SANTE DE LA ZONE DE SANTE DE NYUNZU, -PROVINCE DU TANGANYIKA pour parvenir à amélioration de la qualité des services et soins offerts aux femmes, aux nouveau-nés et aux enfants.

#### 2. SOLLICITATION

2.1 L'objet de la présente demande de propositions pour des travaux de construction ("LRPS") est de solliciter des propositions pour la **LRPS-2024- 9194871 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DANS 15 CENTRES DE SANTE DE LA ZONE DE SANTE DE NYUNZU, -PROVINCE DU TANGANYIKA repartis en six (06) lots de travaux**. Tel que décrit en détail dans le cahier des charges/termes de référence joint à la Pièce 4.

2.2 Le présent document d'appel d'offres comprend les éléments suivants :

- Le présent document, Pièce 1
- Le contrat type de l'UNICEF pour les travaux de construction (Form A), qui figure à l'annexe A ou Pièce 2 du présent document.
- Les termes de référence complets joints à la Pièce 3.
- Pièce 4 : Plans Architecturaux et Techniques et Cahier de Prescriptions Techniques
- Pièce 5.a : Formulaire de Soumission
- Pièce 5.b : Formulaire de déclaration du soumissionnaire
- Pièce 6 : Documents administratifs et financiers à fournir par le soumissionnaire
- Pièce 7 : Certificat de visite du site
- Pièce 8 : Formulaire de proposition technique
- Pièce 9 : Formulaire de proposition financière
- Pièce 10 : Cadre du Bordereau du Devis Quantitatif et Estimatif (BDQE) et bordereau des prix unitaires
- Pièce 11 : Formulaire d'informations Additionnelles
- Pièce 12 : Modèle pour caution de bonne exécution
- Pièce 13 : Modèle pour caution pour avance de démarrage
- Pièce 14 : Modèle pour caution de bonne fin pour la période de garantie

2.3 Le présent appel d'offres est une invitation à traiter et ne doit pas être interprété comme une offre susceptible d'être acceptée ou comme créant des droits contractuels, d'autres droits légaux ou de restitution. Aucun contrat contraignant, y compris un contrat de processus ou tout autre accord ou arrangement, n'existera entre le soumissionnaire et l'UNICEF et rien dans ou en rapport avec le présent appel d'offres ne pourra donner lieu à une quelconque responsabilité de la part de l'UNICEF tant qu'un contrat n'aura pas été signé par l'UNICEF et le

soumissionnaire retenu.

## PARTIE II – PROCESSUS DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

### 1. CALENDRIER DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

1.1 Accusé de réception de l'appel d'offres. NON APPLICABLE, publication et soumission **via la plateforme de soumission électronique « E-tendering » de l'UNICEF** « [LIEN](#) »

1.2 Questions et demandes de clarification des soumissionnaires. Les soumissionnaires sont tenus de soumettre toute question relative au présent appel d'offres **via la plateforme de soumission électronique « E-tendering » de l'UNICEF** « [LIEN](#) »

Toutes les communications concernant l'Appel d'offres doivent **faire référence au numéro d'appel d'offres et être soumises avant la « date limite de demande de clarifications »** (comme indiqué dans l'onglet « Documents »). Toute correspondance concernant l'Appel d'Offres doit avoir lieu via cette plateforme (et non via une correspondance électronique régulière). La correspondance peut être créée, lue, envoyée et reçue sous l'onglet « Correspondance ». **Lorsque vous soumettez une demande de clarification, veuillez ne soumettre en aucun cas une copie de votre offre. Cela invalidera votre offre.**

Seules les demandes soumises sur la plateforme de soumission (In-Tend) seront prises en compte. Les réponses de l'UNICEF seront communiquées via la même plateforme. Une fois que des clarifications pour un spécifique appel d'offres sont émises par l'UNICEF, un nouvel onglet de « Clarifications » sera automatiquement créé dans le système (entre l'onglet « Correspondance » et l'onglet « History »). Chaque soumissionnaire est ainsi invité à consulter régulièrement la plateforme eTendering pour se tenir au courant des éventuelles clarifications additionnels. **La date limite de réception des questions est fixée au 17/12/2024, 17h00 (heure de l'Est Congo DRC).**

Les soumissionnaires sont tenus de poser des questions aussi claires et concises que possible.

Les soumissionnaires sont également tenus d'informer immédiatement l'UNICEF par écrit de toute ambiguïté, erreur, omission, divergence, incohérence ou autre défaut dans une partie quelconque de l'appel d'offres, en fournissant tous les détails. Ces ambiguïtés, erreurs, omissions, divergences, incohérences ou autres défauts ne profiteront pas aux soumissionnaires.

L'UNICEF compilera les questions reçues. L'UNICEF peut, à sa discrétion, copier immédiatement toute question anonyme et sa réponse à tous les autres soumissionnaires invités et/ou les publier sur le site web de l'UNICEF et/ou répondre à la question lors d'une conférence d'appel d'offres. Après une telle conférence d'appel d'offres, un document de questions et réponses peut être préparé et sera rendu public.

1.3 Amendements aux documents de la LRPS. À tout moment avant la date limite de soumission, l'UNICEF peut, pour quelque raison que ce soit, de sa propre initiative ou en réponse à une clarification demandée par un Soumissionnaire potentiel, modifier les documents de l'appel d'offres par voie d'amendement. Si le LRPS était disponible publiquement en ligne, les amendements seraient également publiés publiquement en ligne. En outre, tous les Soumissionnaires potentiels qui ont reçu les documents de la LRPS directement de l'UNICEF seront informés par écrit de toutes les modifications apportées aux documents de la LRPS. Afin de donner aux soumissionnaires potentiels un délai raisonnable pour prendre en compte les modifications dans la préparation de leurs propositions, l'UNICEF peut, à sa seule discrétion, prolonger la date limite de soumission.

1.4 Visite du site. Une visite du site est OBLIGATOIRE pour le Soumissionnaire et sera sanctionnée par un certificat de visite.

(a) Le soumissionnaire est tenu de soumettre par [N/A] à [N/A] à [N/A] le nom de son représentant pour la visite du site, ainsi que ses coordonnées. La date limite de réception de ces informations est le [N/a].

(b) Le représentant du Soumissionnaire recevra un certificat de visite du site lors de la visite du site. Ce certificat de visite du site doit être inclus dans la proposition technique soumise par le soumissionnaire.

1.5 Réunion de clarification de l'appel d'offres. Une conférence d'appel d'offres se tiendra le **10/12/2024, 14h00** – en ligne via Teams, suivant le lien [Join the meeting now](#)

1.6 Date limite de soumission. La date limite de soumission des propositions est la suivante : **20/12/ 2024, 12h00 (Heure Kalemie – DRC / GMT+2)**

Toute proposition reçue par l'UNICEF après la date limite de soumission sera rejetée.

1.7 Ouverture des propositions. En raison de la nature du présent appel d'offres, il n'y aura pas d'ouverture publique des propositions.

1.8 Instructions pour la soumission des propositions :

1.8.1 : Le formulaire d'appel d'offres doit être signé et soumis avec la proposition. Le formulaire d'appel d'offres doit être signé par le représentant dûment autorisé de la société soumissionnaire.

1.8.2 Transmission des propositions

Les soumissions devront être téléchargées sur la plateforme **E-tendering de l'UNICEF dans les enveloppes dédiées : « Technique » et « Financière »**.

Le dépôt sur la plateforme **E-tendering sera disponible jusqu'à la date et l'heure limite de transmission des offres fixées au 20/12/ 2024, 12h00 (Heure Kalemie – DRC / GMT+2)**

Au-delà de cette date/heure, aucune offre ne pourra plus être soumise.

1.8.3 Les propositions peuvent être **envoyées par lots ne dépassant pas le quota de l'UNICEF de vingt-cinq (25) mégaoctets par courrier électronique (NON APPLICABLE)**.

1.8.4 Toute communication par courrier électronique relative à la proposition doit clairement indiquer le numéro de référence LRPS suivi du nom de l'entreprise (par exemple Vendor Ltd pour LRPS-2023- 9194871) dans la ligne "Objet" du courrier électronique.

1.8.5 Toutes les propositions soumises sur la plateforme **E-tendering** doivent l'être sous forme de fichiers PDF (Portable Document Format). Les liens envoyés par courrier électronique (par exemple vers des documents à télécharger à partir de dossiers en ligne) ne sont pas acceptables, sauf demande expresse. Les propositions soumises sous forme de lien ou par l'intermédiaire d'un lien seront invalidées.

1.8.6 Dès réception de la proposition, un "accusé de réception" sera automatiquement généré et envoyé à l'adresse électronique de l'expéditeur. Cet avis constitue la seule preuve de réception de l'UNICEF.

Les propositions reçues d'une autre manière seront invalidées.

Tout retard dans l'acheminement du courrier est à la charge du Soumissionnaire.

## 2. LANGUE DE LA PROPOSITION

2.1 L'offre préparée par le Soumissionnaire et toute la correspondance et tous les documents relatifs à l'offre échangés par le Soumissionnaire et l'UNICEF seront rédigés en FRANCAIS. Les documents justificatifs et la documentation imprimée fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction appropriée en FRANCAIS. Lors de l'interprétation de la proposition, la version traduite de ces documents justificatifs et imprimés prévaut sur la version originale de ces documents. La responsabilité de la traduction, y compris l'exactitude de la traduction, incombe exclusivement au Soumissionnaire.

## 3. VALIDITÉ DES PROPOSITIONS ; MODIFICATIONS ET CLARIFICATIONS ; RETRAIT

3.1 Période de validité. Les Soumissionnaires doivent indiquer la période de validité de leur proposition. Les propositions doivent être valables pour une période d'au moins cent vingt (120) jours après la date limite de soumission. L'UNICEF se réserve le droit de ne pas prendre en considération les propositions dont la période de validité est plus courte.

L'UNICEF peut demander au Soumissionnaire de prolonger la période de validité. Les propositions des soumissionnaires qui refusent de prolonger la validité de leur proposition sont disqualifiées car elles ne sont plus valables.

3.2 Autres modifications. Toutes les modifications apportées à une proposition doivent être reçues par l'UNICEF avant la date limite de soumission. Le Soumissionnaire doit clairement indiquer que la proposition révisée est une modification et qu'elle remplace la version antérieure de la proposition, ou indiquer les changements par rapport à la proposition initiale.

3.3 Retrait de la proposition. Une proposition peut être retirée par le soumissionnaire sur demande électronique ou écrite reçue par l'UNICEF de la part du soumissionnaire avant la date limite de soumission. La négligence de la part du soumissionnaire ne confère aucun droit au retrait de la proposition après son ouverture.

3.4 Clarifications demandées par l'UNICEF. Au cours de l'évaluation des propositions, l'UNICEF peut, à sa seule discrétion, demander des éclaircissements à tout Soumissionnaire afin de comprendre pleinement la proposition du Soumissionnaire et de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions. L'UNICEF peut demander de tels éclaircissements par le biais de communications écrites ou d'un entretien avec un Soumissionnaire. Au cours de ce processus de clarification, aucune modification du prix ou du contenu de la proposition ne sera demandée, offerte ou autorisée, sauf si cela est nécessaire pour permettre la correction d'erreurs arithmétiques découvertes par l'UNICEF.

3.5 Références. L'UNICEF se réserve le droit de contacter l'une ou l'ensemble des références fournies par le(s) Soumissionnaire(s) et de rechercher des références auprès d'autres sources si l'UNICEF le juge nécessaire.

#### **4. ÉLIGIBILITÉ ; INFORMATIONS SUR LE SOUMISSIONNAIRE**

4.1 Soumissionnaire. Le terme "Soumissionnaire" désigne les entreprises/prestataires qui soumettent une proposition en vertu du présent appel d'offres et le terme "Proposition" désigne tous les documents fournis par le Soumissionnaire dans sa réponse au présent appel d'offres. Un Soumissionnaire ne pourra être pris en considération que s'il respecte les déclarations énoncées dans la partie V du présent appel d'offres, notamment les déclarations relatives aux normes éthiques, y compris les conflits d'intérêts.

##### 4.2 Entreprise commune, consortium ou groupement.

(a) Si le Soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques qui formeront ou ont formé une entreprise commune, un consortium ou un groupement au moment de la soumission de la proposition, chacune de ces entités juridiques confirmera dans sa proposition conjointe que :

- (i) Ils ont désigné une partie pour agir en tant qu'entité chef de file, dûment investie du pouvoir d'engager légalement les membres de la coentreprise conjointement et solidairement, ce qui sera attesté par un contrat de coentreprise entre les entités juridiques, qui sera soumis en même temps que la proposition ; et
- (ii) Si le contrat leur est attribué, l'entité chef de file désignée conclura le contrat avec l'UNICEF, qui agira au nom et pour le compte de toutes les entités membres de l'entreprise commune.

(b) Une fois la proposition soumise à l'UNICEF, l'entité chef de file désignée pour représenter l'entreprise commune ne sera pas modifiée sans l'accord écrit préalable de l'UNICEF.

(c) Si la proposition d'une coentreprise est la proposition retenue, l'UNICEF attribuera le contrat à la coentreprise, au nom de l'entité chef de file qu'elle aura désignée. L'entité chef de file signera le contrat pour et au nom de toutes les autres entités membres et sera seule responsable de la coordination, de la mise en œuvre et de la qualité des services à fournir. Tous les paiements pour les services acceptés seront effectués uniquement à l'entité chef de file.

4.3 Propositions émanant d'organisations gouvernementales. L'éligibilité des Soumissionnaires qui appartiennent en totalité ou en partie au gouvernement sera soumise à l'évaluation et à l'examen ultérieurs par l'UNICEF de divers facteurs tels que l'enregistrement en tant qu'entité indépendante, l'étendue de la propriété/participation du gouvernement, la réception de subventions, le mandat, l'accès à l'information en relation avec les documents du

présent appel d'offres, et d'autres facteurs susceptibles d'entraîner un avantage indu par rapport à d'autres Soumissionnaires, et le rejet éventuel de la proposition.

4.4 Propositions émanant d'organisations dont l'unique propriétaire est un ancien membre du personnel de l'UNICEF/des Nations Unies ou un membre du personnel retraité. Toute organisation dont l'unique propriétaire est un ancien membre ou un membre du personnel retraité de l'UNICEF (ou de toute autre organisation des Nations Unies), qui soumet une proposition, doit divulguer son emploi précédent aux Nations Unies au moment de la soumission. Une telle proposition sera traitée comme si elle émanait d'un individu aux fins des conditions standard de l'UNICEF relatives à la passation de contrats avec d'anciens membres du personnel ou des membres du personnel à la retraite.

## 5. PRÉPARATION DE L'OFFRE

5.1 Les Soumissionnaires sont tenus de s'informer lors de la préparation de leur proposition. A cet égard, les Soumissionnaires veilleront à :

- Examiner toutes les conditions, exigences et instructions formelles de soumission (par exemple, concernant la forme et le moment de la soumission, le marquage des enveloppes, l'absence d'informations sur les prix dans la proposition technique, etc.) incluses dans les documents de l'appel d'offres (y compris la section "Instructions aux Soumissionnaires") ;
- Examiner l'appel d'offres pour s'assurer qu'ils disposent d'une copie complète de tous les documents.
- Examiner le contrat type de l'UNICEF pour les travaux de construction (Form A et B), disponible sur le site Web des approvisionnements de l'UNICEF : <https://www.unicef.org/supply/resources/procurement-policies>
- Examiner le contrat type de l'UNICEF pour la fourniture de services d'ingénierie, disponible sur le site Web des approvisionnements de l'UNICEF : <https://www.unicef.org/supply/resources/procurement-policies> . En particulier, les soumissionnaires doivent se familiariser avec les obligations imposées aux fournisseurs, à leur personnel et aux sous-traitants en vertu de la politique de l'UNICEF interdisant et combattant la fraude et la corruption et de la politique de l'UNICEF sur la conduite promouvant la protection et la sauvegarde des enfants ;
- Assister à toute conférence d'appel d'offres si celle-ci est obligatoire en vertu du présent appel d'offres ;
- S'informer et se satisfaire pleinement des exigences des autorités compétentes et des lois qui s'appliquent, ou pourraient s'appliquer à l'avenir, à la fourniture des services.

Les soumissionnaires reconnaissent que l'UNICEF, ses directeurs, employés et agents ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie (expresse ou implicite) quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité du présent appel d'offres ou de toute autre information fournie aux soumissionnaires.

5.2 Le non-respect de toutes les exigences et instructions figurant dans les documents du LRPS ou le fait de ne pas fournir toutes les informations demandées est aux risques et périls du Soumissionnaire et peut entraîner le rejet de sa proposition.

5.3 La proposition doit être organisée de manière à respecter le format du présent appel d'offres. Chaque soumissionnaire doit répondre aux demandes ou exigences énoncées et indiquer qu'il comprend et confirme qu'il accepte les exigences énoncées par l'UNICEF. Le soumissionnaire doit identifier toute hypothèse substantielle émise lors de la préparation de son offre. Le report d'une réponse à une question ou à un problème à un stade quelconque de la négociation du contrat n'est pas acceptable. Tout point non spécifiquement abordé dans la proposition sera considéré comme accepté par le Soumissionnaire. Les réponses incomplètes ou inadéquates, l'absence de réponse ou les fausses déclarations dans les réponses aux questions affecteront l'évaluation de la proposition.

5.4 Toutes les références à des documents descriptifs doivent être incluses dans le paragraphe approprié de la proposition, bien que les documents eux-mêmes puissent être fournis en annexe à la proposition. Le Soumissionnaire doit également fournir suffisamment d'informations dans la Proposition pour répondre à chaque domaine des critères d'évaluation tels que présentés dans ce document, afin de permettre une évaluation équitable de tous les Soumissionnaires et de leurs Propositions. Il appartient à l'UNICEF de déterminer, à sa seule discrétion, si les informations fournies sont suffisantes.

5.5 Le formulaire de demande de proposition, dûment complété et signé, doit être soumis avec la proposition. Le formulaire de demande de proposition doit être signé par un représentant dûment autorisé de l'organisation/entreprise.

5.6 Les propositions doivent porter clairement le numéro de l'appel d'offres.

5.7 Si l'UNICEF fournit des canevas/modèles de documents, celles-ci doivent être complétées par le Soumissionnaire.

5.8 Proposition technique : La proposition technique doit répondre aux critères et exigences énoncés dans le présent appel d'offres, en accordant une attention particulière aux termes de référence et aux critères d'évaluation. Il est important de noter que l'UNICEF accueille favorablement les propositions innovantes et les solutions originales aux besoins de services énoncés. **LA PROPOSITION TECHNIQUE NE DOIT PAS CONTENIR D'INFORMATIONS SUR LES PRIX.**

5.9 Proposition de prix : La proposition de prix doit être préparée conformément aux exigences contenues dans les termes de référence du présent appel d'offres.

5.10 Chaque Soumissionnaire reconnaît que sa participation à toutes les étapes de la procédure d'appel d'offres pour le présent appel d'offres se fait à ses propres risques et coûts. Le Soumissionnaire est responsable, et l'UNICEF n'est pas responsable, des coûts de préparation de sa proposition ou de sa réponse à cet appel d'offres, de sa participation à toute conférence d'appel d'offres, visite de site, réunion ou présentation orale, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

5.11 La proposition du soumissionnaire comprendra toutes les annexes jointes aux termes de référence.

## 6. DOCUMENTS DE LA PROPOSITION ; CONFIDENTIALITÉ

6.1 Le présent appel d'offres, ainsi que tous les documents de proposition fournis par le soumissionnaire à l'UNICEF, seront considérés comme la propriété de l'UNICEF et les propositions ne seront pas renvoyées aux soumissionnaires.

6.2 Les informations contenues dans les documents de la proposition, que le soumissionnaire considère comme confidentielles, doivent être clairement marquées "confidentiel", à côté de la partie du texte concernée, et l'UNICEF traitera ces informations en conséquence.

6.3 Toutes les informations et tous les documents fournis aux soumissionnaires par l'UNICEF (" documents relatifs à l'appel d'offres ") sont traités de manière confidentielle par les soumissionnaires. Si le Soumissionnaire refuse de répondre à cet appel d'offres, ou si la Proposition est rejetée ou n'est pas retenue, le Soumissionnaire détruira ou supprimera rapidement tous ces documents relatifs à l'appel d'offres. Le Soumissionnaire n'utilise pas les documents relatifs à l'appel d'offres à d'autres fins que la préparation d'une proposition et ne divulgue pas les documents relatifs à l'appel d'offres à des tiers, sauf (a) avec le consentement écrit préalable de l'UNICEF ; (b) lorsque le tiers aide le Soumissionnaire à préparer la Proposition, à condition que le Soumissionnaire se soit préalablement assuré que cette partie adhère à cette obligation de confidentialité ; (c) si les documents pertinents du LRPS sont, à la date du présent LRPS, légalement en possession du Soumissionnaire par l'intermédiaire d'une partie autre que l'UNICEF ; (d) si la loi l'exige et à condition que le soumissionnaire ait préalablement informé l'UNICEF par écrit de son obligation de divulguer les documents du LRPS ; ou (e) si les documents du LRPS sont généralement et publiquement disponibles autrement qu'à la suite d'un abus de confiance de la part de la personne recevant les documents du LRPS.

## 7. PROPOSITIONS MULTIPLES ET PROPOSITIONS D'ORGANISATIONS APPARENTÉES

7.1 Les Soumissionnaires ne peuvent soumettre plus d'une proposition dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres.

7.2 Si le Soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques qui formera ou a formé une coentreprise, un consortium ou une association au moment de la soumission de la proposition, ni l'entité chef de file ni les entités membres de la coentreprise ne peuvent soumettre une autre proposition, que ce soit en leur propre capacité ou en tant qu'entité chef de file ou entité membre d'une autre coentreprise soumettant une autre proposition.

7.3 L'UNICEF se réserve le droit de rejeter des propositions distinctes soumises par deux ou plusieurs soumissionnaires si les soumissionnaires sont des organisations apparentées et s'il s'avère qu'ils ont l'un des éléments suivants :

- (a) ils ont au moins un partenaire de contrôle, un directeur ou un actionnaire en commun ; ou
- (b) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre ou des autres ; ou
- (c) ils entretiennent entre eux des relations qui permettent à un ou plusieurs Soumissionnaires d'avoir accès à des informations confidentielles concernant l'autre ou les autres propositions, ou d'exercer une influence sur celles-ci ; ou
- (d) ils sont des sous-traitants de la proposition de l'autre, ou un sous-traitant d'une proposition soumet une autre proposition sous son nom en tant que Soumissionnaire principal ; ou
- (e) une personne proposée pour faire partie de l'équipe d'un Soumissionnaire participe à plus d'une proposition reçue dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres.

### **PARTIE III - ATTRIBUTION/ADJUDICATION DE MARCHE**

1.1 Processus d'évaluation des propositions. L'évaluation est effectuée par l'UNICEF conformément aux règlements, règles et pratiques de l'UNICEF et toutes les décisions sont prises à la seule discrétion de l'UNICEF.

Après l'ouverture des propositions, l'UNICEF procédera aux étapes suivantes dans l'ordre indiqué :

- Premièrement, chaque proposition sera évaluée en fonction de sa conformité aux exigences obligatoires du présent appel d'offres. Les propositions jugées non conformes à toutes les exigences obligatoires seront considérées comme non conformes et rejetées à ce stade sans autre considération. Le non-respect de l'un des termes et conditions contenus dans le présent appel d'offres, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de ne pas fournir toutes les informations requises, peut entraîner l'exclusion d'une proposition de l'examen ultérieur.
- Deuxièmement, l'UNICEF évaluera la partie de la proposition technique pour s'assurer qu'elle est conforme aux exigences techniques énoncées dans le présent appel d'offres sur la base de l'approche d'évaluation de la proposition décrite ci-dessous.
- Troisièmement, l'UNICEF procédera à une évaluation commerciale de la partie "Proposition de prix" des propositions techniquement conformes sur la base de l'approche d'évaluation des propositions décrite ci-dessous.

#### 1.2 Approche de l'évaluation des propositions.

Les critères d'évaluation seront répartis entre les notes techniques et les notes financières (proposition de prix) avec une répartition 70/30

Les propositions soumises en réponse à cet appel d'offres doivent inclure les éléments suivants et seront évaluées en fonction de ceux-ci :

##### a) Evaluation technique

**LES CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE SONT PRÉSENTES DANS LA PIÈCE 2 – TERMES DE RÉFÉRENCES**

Total maximum de **70 points**

Seules les propositions ayant obtenu un minimum de **49 points** seront examinées plus avant.

b) Evaluation financière : Proposition financière (évaluation commerciale)

Afin de limiter le risque d'incapacité financière de l'entreprise durant les travaux ou le dépassement aberrant du coût estimatif, l'UNICEF se réserve le droit d'éliminer les offres financières qui se trouvent **25% en deçà du budget de référence ou 15% au-dessus du budget de référence.**

Budget de référence = 50% x (Budget confidentiel de l'UNICEF) + 50% x (Moyenne des montants offres financières ouvertes et corrigées)

Le nombre total de points alloués pour la composante prix est de **30 points**. Le nombre maximal de points sera attribué à la proposition de prix la plus basse ouverte et comparée parmi les entreprises/institutions invitées qui ont obtenu le seuil de points lors de l'évaluation de la composante technique. Toutes les autres propositions de prix recevront un nombre de points inversement proportionnel au prix le plus bas :

Note pour la proposition de prix X = (Note maximale pour la proposition de prix (30 Points) \* Prix de la proposition la moins chère) / Prix de la proposition X

Total des points techniques et de prix pouvant être obtenus : 100 points

Le(s) soumissionnaire(s) ayant obtenu la note technique et la note de prix combinées les plus élevées se verra(ont) attribuer le(s) contrat(s) (sous réserve d'éventuelles négociations et des divers autres droits de l'UNICEF détaillés dans le présent appel d'offres)].

1.3 Arrangements multiples. L'UNICEF se réserve le droit de prendre des dispositions multiples pour tout service lorsqu'il considère qu'il est dans son intérêt de le faire.

1.4 Négociation. L'UNICEF se réserve le droit de négocier avec le(s) soumissionnaire(s) qui a/ont obtenu la meilleure note/le meilleur classement, c'est-à-dire celui ou ceux dont la proposition présente le meilleur rapport qualité/prix.

1.5 Notification de l'attribution. L'UNICEF n'informerait que le(s) Soumissionnaire(s) qui a/ont obtenu le(s) contrat(s) résultant de la présente procédure d'appel d'offres ; l'UNICEF peut, mais n'est pas tenu, d'informer les autres Soumissionnaires de l'issue de la présente procédure d'appel d'offres.

## 2. CONTRAT TYPE DE L'UNICEF POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION

2.1 Le Contrat type de l'UNICEF pour les travaux de construction (Form A) s'appliquera à tout contrat attribué dans le cadre de cet appel d'offres. En signant le formulaire d'appel d'offres, chaque soumissionnaire est réputé avoir confirmé son acceptation du Contrat type de l'UNICEF pour les services d'ingénierie. Le Soumissionnaire comprend que s'il propose des amendements ou des conditions supplémentaires au Contrat standard de l'UNICEF pour les services d'ingénierie, ceux-ci doivent être clairement détaillés dans la Proposition et peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation de la Proposition et l'UNICEF se réserve le droit de rejeter la Proposition du Soumissionnaire.

## 3. DROITS DE L'UNICEF

3.1 L'UNICEF se réserve les droits suivants

(a) d'accepter toute proposition, en tout ou en partie ; de rejeter toute proposition ; ou d'annuler la procédure d'appel d'offres dans son intégralité ;

(b) de vérifier toute information contenue dans la réponse du Soumissionnaire (et le Soumissionnaire apportera

- à l'UNICEF sa coopération raisonnable dans le cadre de cette vérification) ;
- (c) d'invalider toute proposition reçue d'un Soumissionnaire qui, de l'avis exclusif de l'UNICEF, n'a pas réussi par le passé à exécuter le contrat de manière satisfaisante ou à le terminer dans les délais, ou dont l'UNICEF estime qu'il n'est pas en mesure d'exécuter le contrat
  - (d) d'invalider toute proposition qui, de l'avis exclusif de l'UNICEF, ne répond pas aux exigences et instructions énoncées dans le présent appel d'offres ;
  - (e) de suspendre les négociations ou de retirer l'attribution d'un marché à un soumissionnaire à tout moment jusqu'à ce qu'un contrat ait été signé avec ce soumissionnaire. L'UNICEF n'est pas tenu de fournir une justification, mais donnera un préavis avant toute suspension des négociations ou retrait de l'attribution.

3.2 L'UNICEF n'est pas responsable envers un Soumissionnaire des coûts, dépenses ou pertes encourus ou subis par ce dernier dans le cadre du présent appel d'offres ou de la procédure de sollicitation, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts, dépenses ou pertes encourus du fait de l'exercice par l'UNICEF de l'un de ses droits visés au paragraphe 3.1 ci-dessus.

## **PARTIE IV – EXIGENCES**

### **1. PRIX ET PAIEMENT**

1.1 Prix. Le prix des services et des produits livrables sera considéré comme comprenant tous les coûts, dépenses, charges ou frais que le Soumissionnaire peut encourir dans le cadre de l'exécution des services. Le Soumissionnaire est invité à proposer des remises inconditionnelles. En outre, le Soumissionnaire peut offrir des remises pour paiement anticipé, c'est-à-dire un paiement dans un délai spécifique plus rapide que le délai de paiement standard de l'UNICEF, qui est de 30 jours.

1.2 Conditions de paiement. Les factures ne peuvent être adressées à l'UNICEF qu'une fois que les travaux (ou des éléments des travaux) ont été fournis et que les produits livrables (ou des éléments des produits livrables) ont été livrés (a) conformément au contrat et (b) à la satisfaction de l'UNICEF. Les conditions de paiement standard sont nettes à 30 jours, après réception de la facture. Le paiement sera effectué par virement bancaire dans la devise du contrat.

Le soumissionnaire proposera un calendrier de paiement pour le contrat qui est lié à des étapes claires et/ou à des prestations identifiées dans les termes de référence. L'UNICEF se réserve le droit d'accepter, de rejeter ou de proposer des modifications aux calendriers de paiement proposés.

1.3 Monnaie. (a) La proposition doit être libellée en DOLLARS AMERICAINS (USD). L'UNICEF rejettera toute proposition soumise dans une autre devise.

(b) Si le paragraphe (a) ci-dessus autorise explicitement deux ou plusieurs devises spécifiées pour les propositions, alors, à des fins d'évaluation uniquement, les offres soumises dans une devise autre que le dollar américain seront converties en dollars américains en utilisant le taux de change des Nations Unies en vigueur à la date limite de soumission.

1.4 Impôts. L'article II, section 7, de la Convention sur les privilèges et immunités dispose, entre autres, que les Nations unies, y compris l'UNICEF en tant qu'organe subsidiaire, sont exonérées de tous impôts directs, à l'exception des redevances pour services d'utilité publique. Tous les prix/taux indiqués dans la proposition doivent être nets de tous impôts directs et de tous autres impôts et droits, sauf indication contraire dans les documents de l'appel d'offres.

### **2. IMPLEMENTATION**

2.1 Indépendance. Sauf mention expresse dans les documents du LRPS, l'UNICEF n'a aucune obligation de fournir une assistance au contractant et ne fait aucune déclaration quant à la disponibilité d'installations, d'équipements, de matériels, de systèmes ou de licences qui pourraient être utiles ou utiles à la réalisation de ces services. Si le Soumissionnaire a besoin d'installations, d'équipements, de matériels, de systèmes ou de licences pour effectuer le travail, il doit le préciser explicitement dans sa proposition.

2.2 Sous-traitants. Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur proposition tout projet de sous-traitance de services. Tous les accords de sous-traitance seront examinés par l'UNICEF dans le cadre de l'évaluation de la proposition.

2.3 Personnel clé. Si les termes de référence l'exigent, chaque profil de personnel clé demandée dans les termes de référence doit signer une déclaration d'exclusivité et de disponibilité. L'objet de la déclaration d'exclusivité et de disponibilité est le suivant :

(a) Le personnel clé proposé dans la proposition ne doit pas faire partie de la proposition d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. Ils doivent donc s'engager exclusivement auprès du Soumissionnaire.

(b) Chaque membre du personnel clé doit également s'engager à être disponible, capable et disposé à travailler pendant toute la période prévue pour sa contribution à la mise en œuvre du contrat, comme indiqué dans le cahier des charges et dans la proposition.

Ayant sélectionné une proposition en partie sur la base d'une évaluation du personnel clé présenté dans la proposition, l'UNICEF s'attend à ce que le contrat soit exécuté par ce personnel spécifique. La date de mobilisation prévue étant indiquée dans la DDP, l'UNICEF n'envisagera de substitutions après la date limite de soumission des offres qu'en cas de retard imprévu de la date de démarrage indépendant de la volonté du soumissionnaire, ou exceptionnellement en raison de l'incapacité d'un membre du personnel clé pour des raisons de santé ou de force majeure ou d'autres circonstances pouvant justifier un remplacement et qui n'auraient aucune incidence sur la sélection de la proposition. Le souhait d'un Soumissionnaire d'utiliser un membre du personnel clé pour un autre projet ou un changement d'avis de la part d'un membre du personnel clé au sujet du contrat ne sera pas accepté comme motif de remplacement d'un membre du personnel clé.

2.4 Coentreprises. La description de l'organisation de la coentreprise/du consortium/du groupement doit clairement définir le rôle attendu de chacune des entités de la coentreprise pour répondre aux exigences du présent appel d'offres, à la fois dans la proposition et dans le contrat de coentreprise.

Toutes les entités qui composent la coentreprise seront soumises à l'évaluation de l'éligibilité et des qualifications par l'UNICEF. Néanmoins, une entreprise devra être désignée comme chef de file pour toute communication liée au projet ainsi que pour toutes transactions financières, garanties et assurances.

Lorsqu'une coentreprise présente ses antécédents et son expérience dans une entreprise similaire à celles requises dans le présent appel d'offres, elle doit présenter ces informations de la manière suivante :

- a) ceux qui ont été entrepris conjointement par la coentreprise ; et
- b) ceux qui ont été entrepris par les entités individuelles de la coentreprise qui devraient être impliquées dans la prestation des services définis dans le présent appel d'offres.

Les contrats antérieurs réalisés par des experts travaillant à titre privé mais qui sont ou ont été temporairement associés à l'un des cabinets membres ne peuvent pas être considérés comme l'expérience de l'entreprise conjointe ou de ses membres, mais doivent être revendiqués par les experts eux-mêmes dans leur présentation de leurs références individuelles.

## **PARTIE V - DÉCLARATIONS DU SOUMISSIONNAIRE**

### **1. PRIX - CLIENT LE PLUS FAVORISÉ**

1.1 Le Soumissionnaire confirme que les honoraires, les taux et les frais, ainsi que les conditions tarifaires connexes concernant les services spécifiés dans l'offre sont les conditions tarifaires les plus favorables disponibles pour tout client du Soumissionnaire (ou de l'une de ses sociétés affiliées). Si, à tout moment pendant la durée d'un contrat résultant de la proposition, un autre client du Soumissionnaire (ou de l'un de ses affiliés) obtient des conditions tarifaires plus favorables que celles accordées à l'UNICEF, le Soumissionnaire ajustera rétroactivement les honoraires et les conditions tarifaires connexes dans le cadre du contrat pour se conformer aux conditions plus favorables et le Soumissionnaire paiera rapidement à l'UNICEF tout montant dû à l'UNICEF à la suite de cet ajustement rétroactif des honoraires.

## 2. REPRÉSENTATIONS GÉNÉRALES

En soumettant sa proposition en réponse au présent appel d'offres, le Soumissionnaire confirme à l'UNICEF qu'à la date limite de soumission :

2.1 Le Soumissionnaire dispose (a) de toute l'autorité et de tous les pouvoirs nécessaires pour soumettre la proposition et conclure le contrat qui en découle, et (b) de tous les droits, licences, pouvoirs et ressources nécessaires, le cas échéant, pour développer, se procurer et fournir les services et pour remplir ses autres obligations dans le cadre du contrat qui en découle. Le Soumissionnaire n'a pas conclu et ne conclura pas d'accord ou d'arrangement qui restreindrait ou limiterait les droits de toute personne d'utiliser, de vendre, de céder ou de traiter de toute autre manière un service, un produit livrable ou un résultat qui pourrait être acquis dans le cadre d'un contrat subséquent.

2.2 Toutes les informations qu'il a fournies à l'UNICEF concernant les services et le Soumissionnaire sont vraies, correctes, précises et non trompeuses.

2.3 Le soumissionnaire est financièrement solvable et est en mesure de fournir les services à l'UNICEF conformément aux exigences décrites dans le présent appel d'offres.

2.4 L'utilisation ou la fourniture des services n'enfreint et n'enfreindra aucun brevet, dessin ou modèle, nom commercial ou marque de commerce.

2.5 Le développement et la fourniture des services ont respecté, respectent et respecteront toutes les lois, règles et réglementations applicables.

2.6 Le Soumissionnaire s'acquittera de ses engagements en tenant le plus grand compte des intérêts de l'UNICEF et s'abstiendra de toute action susceptible de nuire à l'UNICEF ou aux Nations unies.

2.7 Il dispose du personnel, de l'expérience, des qualifications, des installations, des ressources financières et de toutes les autres compétences et ressources nécessaires pour s'acquitter de ses obligations dans le cadre de tout contrat subséquent.

2.8 Le Soumissionnaire accepte d'être lié par les décisions de l'UNICEF, y compris, mais sans s'y limiter, les décisions relatives à la conformité de la proposition du Soumissionnaire aux exigences et instructions énoncées dans le présent appel d'offres et les résultats du processus d'évaluation.

## 3. NORMES ÉTHIQUES

L'UNICEF exige de tous les soumissionnaires qu'ils respectent les normes éthiques les plus strictes pendant toute la durée de la procédure d'appel d'offres, ainsi que pendant toute la durée du contrat qui pourrait être attribué à l'issue de cette procédure d'appel d'offres. L'UNICEF encourage également activement l'adoption par ses fournisseurs de politiques rigoureuses en matière de protection et de sauvegarde des enfants et de prévention et d'interdiction de l'exploitation et des abus sexuels.

En soumettant sa proposition en réponse à cet appel d'offres, le soumissionnaire fait les déclarations et donne les garanties suivantes à l'UNICEF à la date limite de soumission :

3.1 En ce qui concerne tous les aspects de la procédure d'appel d'offres, le Soumissionnaire a révélé à l'UNICEF toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts réel ou potentiel ou pouvant raisonnablement être perçue comme un conflit d'intérêts. En particulier, le soumissionnaire a indiqué à l'UNICEF si lui-même ou l'une de ses sociétés affiliées est, ou a été dans le passé, engagé par l'UNICEF pour fournir des services en vue de la préparation de la conception, des spécifications, de l'analyse/estimation des coûts et d'autres documents à utiliser pour l'acquisition des services demandés dans le cadre du présent appel d'offres ; ou si lui-même ou l'une de ses sociétés affiliées a été impliqué dans la préparation et/ou la conception du programme/projet lié aux services demandés dans le cadre du présent appel d'offres.

3.2 Le Soumissionnaire n'a pas obtenu indûment, ou tenté d'obtenir indûment, des informations confidentielles en rapport avec la procédure d'appel d'offres et tout contrat susceptible d'être attribué à l'issue de cette procédure d'appel d'offres.

3.3 Aucun fonctionnaire de l'UNICEF ou d'une organisation du système des Nations Unies n'a reçu de la part du soumissionnaire ou en son nom, ou ne se verra offrir par le soumissionnaire ou en son nom, un quelconque avantage direct ou indirect en rapport avec le présent appel d'offres, y compris l'attribution du contrat au soumissionnaire. Ces avantages directs ou indirects comprennent, sans s'y limiter, les cadeaux, les faveurs ou l'hospitalité.

3.4 Les exigences suivantes concernant les anciens fonctionnaires de l'UNICEF ont été respectées et seront respectées :

(a) Pendant la période d'un (1) an suivant la cessation de service d'un fonctionnaire de l'UNICEF, le Soumissionnaire ne peut pas faire d'offre d'emploi directe ou indirecte à cet ancien fonctionnaire de l'UNICEF si celui-ci a été, au cours des trois années précédant sa cessation de service, impliqué dans un aspect quelconque d'une procédure d'achat de l'UNICEF à laquelle le Soumissionnaire a participé.

(b) Pendant la période de deux (2) ans suivant la cessation des fonctions d'un fonctionnaire de l'UNICEF, cet ancien fonctionnaire ne peut, directement ou indirectement au nom du Soumissionnaire, communiquer avec l'UNICEF, ou présenter à l'UNICEF, des questions qui relevaient des responsabilités de cet ancien fonctionnaire lorsqu'il travaillait à l'UNICEF.

3.5 Ni le soumissionnaire, ni aucune de ses sociétés affiliées, ni aucun membre de son personnel ou de sa direction ne fait l'objet d'une sanction ou d'une suspension temporaire imposée par une organisation du système des Nations unies ou une autre organisation internationale intergouvernementale. Le Soumissionnaire informera immédiatement l'UNICEF si lui-même ou l'un de ses affiliés, membres du personnel ou administrateurs, fait l'objet d'une telle sanction ou d'une telle suspension temporaire pendant la durée du contrat. Si le Soumissionnaire ou l'une de ses sociétés affiliées, l'un de ses membres du personnel ou l'un de ses administrateurs fait l'objet d'une telle sanction ou suspension temporaire pendant la durée du contrat, l'UNICEF a le droit de suspendre le contrat pour une période maximale de trente (30) jours ou de résilier le contrat, à sa seule discrétion, avec effet immédiat dès la remise d'une notification écrite de suspension ou de résiliation, selon le cas, au Soumissionnaire. Si l'UNICEF choisit de suspendre le contrat, il pourra le résilier à la fin des trente (30) jours de suspension, à sa seule discrétion.

3.6 Le soumissionnaire (a) observe les normes d'éthique les plus élevées ; (b) fait tout son possible pour protéger l'UNICEF contre la fraude, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres et de l'exécution de tout contrat subséquent ; et (c) respecte les dispositions applicables de la politique de l'UNICEF interdisant et combattant la fraude et la corruption, qui peut être consultée sur le site Internet de l'UNICEF à l'adresse <https://www.unicef.org/supply/resources/procurement-policies> . En particulier, le Soumissionnaire ne se livrera pas, et veillera à ce que son personnel, ses agents et ses sous-traitants ne se livrent pas, à des actes de corruption, de fraude, de coercition, de collusion ou d'obstruction, tels que ces termes sont définis dans la politique de l'UNICEF relative à l'interdiction et à la lutte contre la fraude et la corruption.

3.7 Le Soumissionnaire respecte l'ensemble des lois, ordonnances, règles et réglementations ayant une incidence sur sa participation au présent appel d'offres, ainsi que le code de conduite des fournisseurs des Nations unies (disponible sur le site web du Marché mondial des Nations unies - [www.unge.com](http://www.unge.com) ).

3.8 Ni le Soumissionnaire ni aucune de ses sociétés affiliées n'est engagé, directement ou indirectement, (a) dans une pratique incompatible avec les droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris l'article 32, ou dans la Convention n° 182 (1999) de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination ; ou (b) dans la fabrication, la vente, la distribution ou l'utilisation de mines antipersonnel ou de composants utilisés dans la fabrication de mines antipersonnel.

3.9 Le Soumissionnaire a pris et prendra toutes les mesures appropriées pour éviter que son personnel, y compris ses employés, ou toute personne engagée par le Soumissionnaire pour fournir des services dans le cadre de sa participation au présent appel d'offres, n'exploite ou n'abuse sexuellement de quiconque. À cette fin, toute activité sexuelle avec une personne âgée de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement,

constitue une exploitation ou un abus sexuel de cette personne. Le Soumissionnaire a pris et prendra toutes les mesures appropriées pour interdire à son personnel, y compris à ses employés ou aux autres personnes engagées par le Soumissionnaire, d'échanger de l'argent, des biens, des services ou d'autres objets de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles, ou de se livrer à des activités sexuelles exploitantes ou dégradantes pour toute personne.

3.10 Le Soumissionnaire confirme qu'il a lu la politique de l'UNICEF sur la conduite à tenir pour promouvoir la protection et la sauvegarde des enfants. Le Soumissionnaire veillera à ce que son personnel comprenne les obligations de notification qui lui incombent et mettra en place et maintiendra des mesures appropriées pour promouvoir le respect de ces obligations. Le Soumissionnaire coopérera en outre à la mise en œuvre de cette politique par l'UNICEF.

3.11 Le Soumissionnaire informe l'UNICEF dès qu'il a connaissance d'un incident ou d'un rapport incompatible avec les engagements et confirmations prévus dans le présent article 3.

3.12 Chacune des dispositions du présent article 3 de la partie V constitue une condition essentielle de la participation à la présente procédure d'appel d'offres. En cas de violation de l'une de ces dispositions, l'UNICEF est en droit de disqualifier le Soumissionnaire de la présente procédure d'appel d'offres et/ou de toute autre procédure d'appel d'offres, et dejschool@gmail.com résilier tout contrat qui aurait pu être attribué à la suite de la présente procédure d'appel d'offres, immédiatement après notification au Soumissionnaire, sans devoir payer de frais de résiliation ou de responsabilité de quelque nature que ce soit. En outre, le Soumissionnaire peut être empêché de faire affaire avec l'UNICEF et toute autre entité du système des Nations unies à l'avenir.

#### 4. AUDIT

4.1 L'UNICEF peut, de temps à autre, mener des audits ou des enquêtes concernant tout aspect d'un contrat attribué dans le cadre du présent appel d'offres, y compris, mais sans s'y limiter, l'attribution du contrat et le respect par le soumissionnaire des dispositions de l'article 3 ci-dessus. Le Soumissionnaire coopérera pleinement et en temps voulu à ces audits ou enquêtes, y compris (mais sans s'y limiter) en mettant à disposition son personnel et toutes les données et documents pertinents aux fins de ces audits ou enquêtes, à des moments et dans des conditions raisonnables, et en accordant à l'UNICEF et à ceux qui entreprennent ces audits ou enquêtes l'accès aux locaux du Soumissionnaire à des moments et dans des conditions raisonnables dans le cadre de la mise à disposition de son personnel et de toutes les données et documents pertinents. Le Soumissionnaire demande à ses sous-traitants et à ses agents de coopérer dans une mesure raisonnable à tous les audits ou enquêtes menés par l'UNICEF.

## PIECE 2 – CONTRAT TYPE DE L’UNICEF POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

A voir et à télécharger sur ce [Lien](#)

## PIECE 3 – TERMES DE REFERENCE « TDRs »

### Structure des TDRs contrat institutionnel

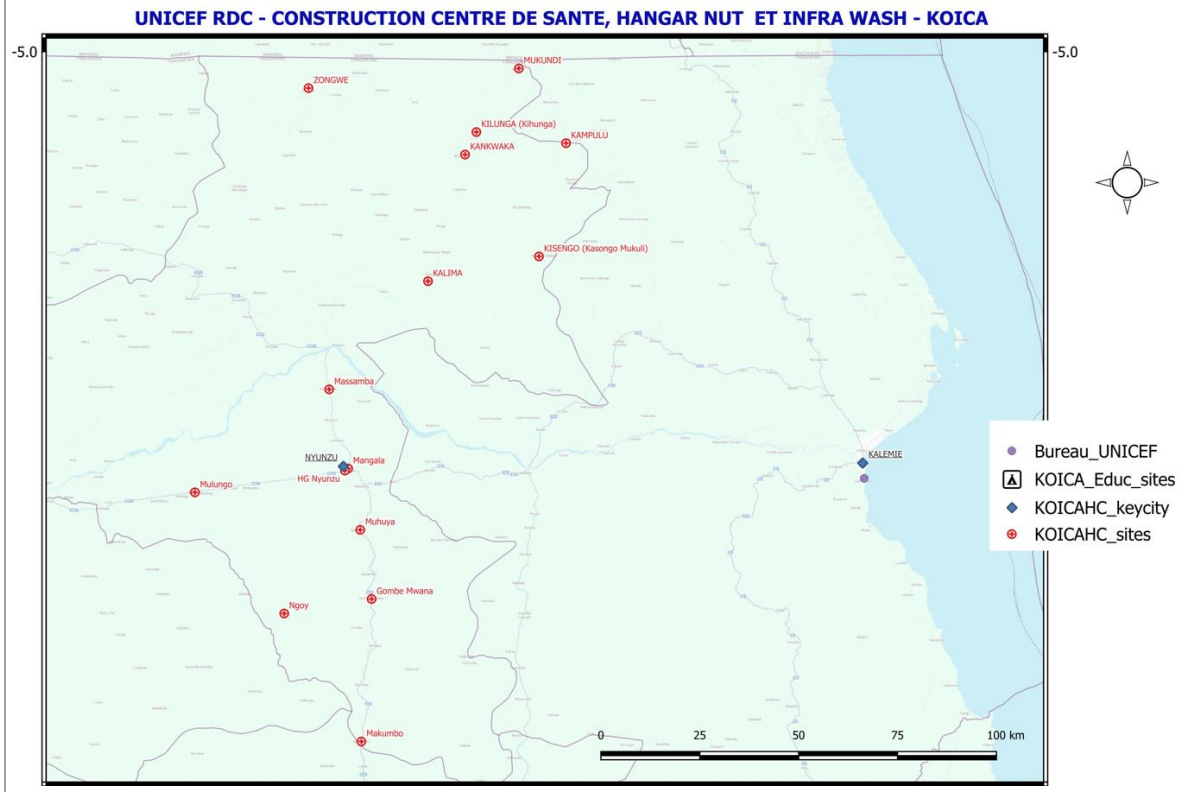
Titre	Recrutement d’entreprises de construction pour les travaux de construction de centres de santé dans 7 établissements de soins et des infrastructures sanitaires dans 15 établissements de soins dans la Zone de Santé de Nyunzu.
Objectif	Les communautés ont un accès au soin amélioré dans les établissements de soins de santé ciblés
Lieu	15 formations sanitaires dans le territoire de Nyunzu, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour construction de 7 centres de santé avec infra WASH et hangar nutrition :</li> </ul> Zongwe, Muhuya, Ngombe, Makumbo, Mangala, Kabeyamayi, Masamba <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour construction infra WASH et hangar nutrition :</li> </ul> Hôpital Général de Reference de Nyunzu, Kankwala, Mukundi, Kampulu, Kilunga, Kalima, Kisengo, Ngoy,
Durée	<b>6 mois</b>
Date de début/Fin	<b>02 janvier 2024 – 30 juin 2025</b>
Type de contrat	Contrat institutionnel
Bureau/Section responsable	Bureau UNICEF Tanganyika /Section Sante

Section	Contenu
<b>Contexte</b>	<p>La province de Tanganyika et spécialement le territoire de Nyunzu est caractérisé, depuis plus d'une décennie, par une situation humanitaire complexe du fait de la présence de nombreux groupes armés, de tensions intercommunautaires, des épidémies, des catastrophes naturelles et d'une pauvreté chronique. Cette situation influe négativement sur tous les secteurs de la vie humaine dont le secteur d'accès à l'eau potable.</p> <p>Selon les enquêtes REACH 2022, en zone de santé de Nyunzu, seulement 21% de la population utilisent une source d'eau améliorée, 43% utilisent de l'eau de surface et le reste de la population, soit 36% utilisent d'autres points d'eau non améliorés. La même source confirme que seulement 17% de la population, font moins de 30 minutes de temps nécessaire estimé pour atteindre, attendre et revenir de la principale source d'eau.</p> <p>Selon le rapport DHIS2 du 31 décembre 2023, le taux de fréquentation moyenne annuelle des établissements de soins dans la zone de santé de Nyunzu est de 32% et de 35% pour l'HGR.</p> <p>A travers ce Dossier d'Appel d'Offre (DAO), l'UNICEF envisage améliorer la qualité de prise en charge des enfants malnutris, les femmes et les mères à travers la construction des infrastructures pour centre de sante avec des infrastructures d'assainissement dans 15 établissements des soins répartie <b>en six (06) lots des travaux</b>.</p> <p>Ce projet cible une population estimée à <b>19 500</b> personnes, y compris les déplacés, familles d'accueil, retournées d'une part et d'autres part des pygmées et Bantous d'autres part.</p>
<b>Objectifs, But &amp; résultats attendus</b>	L'objectif global des présents Termes De Reference est d'identifier des prestataires spécialisés capable d'exécuter les forages et les ouvrages hydrauliques dans les limites de la qualité, du budget et du calendrier convenus.

Section	Contenu
	<p>Le résultat attendu du contrat avec les Entreprises sélectionnées est de construire des mini addictions sur forage équipés d'un système de pompage solaire.</p> <p>La cible reste 14 centres de santé, l'Hôpital Général de Référence ainsi que les communautés voisines. Cette amélioration de l'accès à l'eau potable vise principalement à assurer des conditions sanitaires adéquates dans ces formations de sante, et à réduire le risque de maladies hydriques. En outre, par l'accès à l'eau potable, le taux de fréquentation et d'utilisation des services des soins dans les centres bénéficiaires sera augmenté.</p>

**Description de la mission et**  
**Allotissement des travaux**

Les travaux à réaliser sont répartis en six (06) lots distincts.



Le tableau suivant représente la composition des 06 lots de travaux avec respectivement les principales infrastructures à construire.

Lot 1 :						
N°	Territoire	Aires de santé	Infrastructures à construire	Contact	GPS_Lat	GPS_Long
1	Nyunzu	MUKUNDI	Centre de santé, Hangar nutrition, infra d'assainissement	Ngoy Andre, tel 0814334317	-5.0383	28.4039
2	Nyunzu	KILUNGA (Kihunga)	Centre de santé, Hangar nutrition, infra d'assainissement	Nsenga Lusuna Senghor, tel 0820831489	-5.1838	28.3069
Lot 2 :						

Section		Contenu						
		<b>N°</b>	<b>Territoire</b>	<b>Aires de santé</b>	<b>Infrastructures à construire</b>	<b>Contact</b>	<b>GPS_Lat</b>	<b>GPS_Long</b>
		1	Nyunzu	KAMPULU	Centre de santé, Hangar nutrition, infra d'assainissement	Kongolo Ibrahim, tel 0820212656	-5.2092	28.5119
		2	Nyunzu	KANKWALA	Centre de santé, Hangar nutrition, infra d'assainissement	Kasongo Polydore	-5.2352	28.2811
<b>Lot 3:</b>								
		<b>N°</b>	<b>Territoire</b>	<b>Aires de santé</b>	<b>Infrastructures à construire</b>	<b>Contact</b>	<b>GPS_Lat</b>	<b>GPS_Long</b>
		1	Nyunzu	KALIMA	Centre de santé, Hangar nutrition, infra d'assainissement	Mazaya Leonard, tel 0811709855	-5.5001	27.00001
		2	Nyunzu	KISENGO (Kasongo Mukuli)	Centre de santé, Hangar nutrition, infra d'assainissement	Jacques Ngongo, tel 0827019005	-5.468	28.45
<b>Lot 4:</b>								
		<b>N°</b>	<b>Territoire</b>	<b>Aires de santé</b>	<b>Infrastructures à construire</b>	<b>Contact</b>	<b>GPS_Lat</b>	<b>GPS_Long</b>
		1	Nyunzu	ZONGWE	Centre de santé, Hangar nutrition, infra d'assainissement	Bakambe Chadrack, tel 0814423061	-5.0832	27.923
<b>Lot 5:</b>								
		<b>N°</b>	<b>Territoire</b>	<b>Aires de santé</b>	<b>Infrastructures à construire</b>	<b>Contact</b>	<b>GPS_Lat</b>	<b>GPS_Long</b>
		1	Nyunzu	l'Hôpital Général de Nyunzu	Hangar nutrition, infra d'assainissement			
		2	Nyunzu	Malungo	Hangar nutrition, infra d'assainissement			
		3	Nyunzu	Mangala	Hangar nutrition, infra d'assainissement			
		4	Nyunzu	Masamba	Hangar nutrition, infra d'assainissement			
<b>Lot 6:</b>								
		<b>N°</b>	<b>Territoire</b>	<b>Aires de santé</b>	<b>Infrastructures à construire</b>	<b>Contact</b>	<b>GPS_Lat</b>	<b>GPS_Long</b>
		1	Nyunzu	Muhuya	Hangar nutrition, infra d'assainissement			
		2	Nyunzu	Ngombe	Hangar nutrition, infra d'assainissement			
		3	Nyunzu	Ngoy	Hangar nutrition, infra d'assainissement			
		4	Nyunzu	Kabeya Mayi (Mkumbo)	Hangar nutrition, infra d'assainissement			

Section	Contenu
	<p>De manière générale, l'ensemble des constructions à entreprendre pour ce projet répondront aux phases suivantes pour les entreprises sélectionnées et les superviseurs des travaux. Les standards à respecter et les détails pour les phases sont indiqués dans les prescriptions techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Phase 1</u> – Mobilisation et amener des matériels et matériaux de construction</li> <li>• <u>Phase 2</u> - Installation de chantier et activités préparatoires ;</li> <li>• <u>Phase 3</u> – Travaux d'implantation des ouvrages (bâtiment centre de santé, bâtiment pour toilette, hangar pour nutrition, les infrastructures de gestion de déchet) en présence du DPO du Bureau de contrôle qualité et les représentants des bénéficiaires ;</li> <li>• <u>Phase 4</u> - Travaux de terrassement et d'excavation des fondations des ouvrages (bâtiment centre de santé, bâtiment pour toilette, hangar pour nutrition, les infrastructures de gestion de déchet) sous la surveillance au quotidien du DPO du Bureau de contrôle qualité et ponctuellement les représentants des bénéficiaires ;</li> <li>• <u>Phase 5</u> – Travaux de construction des fondations et des superstructures des ouvrages (bâtiment centre de santé, bâtiment pour toilette, hangar pour nutrition, les infrastructures de gestion de déchet) sous la surveillance au quotidien du DPO du Bureau de contrôle qualité et ponctuellement les représentants des bénéficiaires ;</li> <li>• <u>Phase 6</u> - Travaux d'exécution des éléments charpentes et couvertures et plafonds selon les plans des bâtiments centre de santé, bâtiments pour toilette, et le hangar de nutrition, sous la surveillance au quotidien du DPO du Bureau de contrôle qualité et ponctuellement les représentants des bénéficiaires ;</li> <li>• <u>Phase 7</u> - Travaux d'exécution des sols, des enduits et huisseries selon les plans des bâtiments centre de santé, bâtiments pour toilette, et le hangar de nutrition, sous la surveillance au quotidien du DPO du Bureau de contrôle qualité et ponctuellement les représentants des bénéficiaires ;</li> <li>• <u>Phase 8</u> - Travaux de fourniture et poses des carreaux, peintures, équipement de plomberies et autres selon les plans des bâtiments centre de santé, bâtiments pour toilette, et le hangar de nutrition, et aménagements extérieurs sous la surveillance au quotidien du DPO du Bureau de contrôle qualité et ponctuellement les représentants des bénéficiaires ;</li> <li>• <u>Phase 9</u> - Travaux de finition et d'amélioration de qualité des ouvrages selon les plans des bâtiments centre de santé, bâtiments pour toilette, et le hangar de nutrition, sous la surveillance au quotidien du DPO du Bureau de contrôle qualité et ponctuellement les représentants des bénéficiaires ;</li> <li>• <u>Phase 10</u> – Réception technique et réception provisoire.</li> </ul> <p>Les réceptions provisoires seront réalisées, site par site avec l'équipe de l'UNICEF, lorsqu'elles sont totalement terminées à l'issue des réceptions techniques concluantes avec l'équipe du Bureau de contrôle.</p> <p>L'entreprise fera une demande de réception provisoire en étant sûre que les travaux sont terminés et sont exécutés selon les prescriptions techniques.</p>

Section	Contenu						
<b>Contrôle des travaux et assurance qualité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un bureau d'études à la charge du suivi et contrôle des travaux.</li> <li>• Chaque site sera encadré par 01 Délégué à Pied d'Oeuvre (DPO).</li> <li>• Les DPO seront encadrés par un Chef de mission mis à disposition par le bureau de contrôle.</li> <li>• L'équipe du ministère de la Santé aussi bien de Kalemie, de Nyunzu et de chaque centre de santé participeront à la supervision et aux mécanismes de coordination du projet jusqu'à la réception provisoire selon la planification établie à cet effet.</li> <li>• L'Ingénieur de l'UNICEF assurera la coordination générale et la vérification du respect des qualité, le respect du budget et des délais selon l'engagement avec le Ministère de la sante et les bénéficiaires</li> </ul>						
<b>Produits livrables</b>	<p>Les entreprises intervenant dans les centres de sante devront livrer au montant forfaitaire du contrat dans un délai de 5 mois des travaux les infrastructures demandées selon le tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="337 701 1516 1917"> <thead> <tr> <th data-bbox="337 701 821 747">Noms des formations sanitaires</th> <th data-bbox="821 701 1516 747">Liste des infrastructures clés a réaliser</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="337 747 821 1621"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MUKUNDI</li> <li>• KILUNGA (Kihunga)</li> <li>• KAMPULU</li> <li>• KANKWALA</li> <li>• ZONGWE</li> </ul> </td> <td data-bbox="821 747 1516 1621"> <p>Pour les 7 sites, les livrables par site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 01 Bâtiment de centre de santé comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hall de triage</li> <li>- Salle de consultation</li> <li>- Salle de travail</li> <li>- Salle d'accouchement</li> <li>- Salle Postpartum</li> <li>- Salle de garde</li> <li>- Stérilisation</li> <li>- Laboratoire</li> <li>- Salle de traitement</li> <li>- Pharmacie</li> <li>- Couloir</li> </ul> </li> <li>• 01 Hangar pour activités de nutrition implanté au sol sur 4m x 4m</li> <li>• 01 Toilettes comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 02 douches séparées par genre</li> <li>- 02 latrines PMR sèches séparées par genre implantées sur 11m x 6m environ</li> </ul> </li> <li>• Infrastructures de gestion de déchet comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 01 Fosse à placenta</li> <li>- 01 Fosse à cendre</li> <li>- 01 Fosse à objets tranchants</li> <li>- 01 Incinérateur Monfort</li> </ul> </li> </ul> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="337 1621 821 1917"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Malungo</li> <li>• Mangala</li> <li>• Masamba</li> <li>• Muhuya</li> <li>• Ngombe</li> <li>• Ngoy</li> <li>• Kabeya Mayi (Makumbo)</li> </ul> </td> <td data-bbox="821 1621 1516 1917"> <p>Pour les 7 sites, les livrables par site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 01 Hangar pour activités de nutrition implanté au sol sur 4m x 4m</li> <li>• 01 Toilettes comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 02 douches séparées par genre</li> <li>- 02 latrines PMR sèches séparées par genre implantées sur 11m x 6m environ</li> </ul> </li> <li>• Infrastructures de gestion de déchet comprenant :</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	Noms des formations sanitaires	Liste des infrastructures clés a réaliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MUKUNDI</li> <li>• KILUNGA (Kihunga)</li> <li>• KAMPULU</li> <li>• KANKWALA</li> <li>• ZONGWE</li> </ul>	<p>Pour les 7 sites, les livrables par site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 01 Bâtiment de centre de santé comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hall de triage</li> <li>- Salle de consultation</li> <li>- Salle de travail</li> <li>- Salle d'accouchement</li> <li>- Salle Postpartum</li> <li>- Salle de garde</li> <li>- Stérilisation</li> <li>- Laboratoire</li> <li>- Salle de traitement</li> <li>- Pharmacie</li> <li>- Couloir</li> </ul> </li> <li>• 01 Hangar pour activités de nutrition implanté au sol sur 4m x 4m</li> <li>• 01 Toilettes comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 02 douches séparées par genre</li> <li>- 02 latrines PMR sèches séparées par genre implantées sur 11m x 6m environ</li> </ul> </li> <li>• Infrastructures de gestion de déchet comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 01 Fosse à placenta</li> <li>- 01 Fosse à cendre</li> <li>- 01 Fosse à objets tranchants</li> <li>- 01 Incinérateur Monfort</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Malungo</li> <li>• Mangala</li> <li>• Masamba</li> <li>• Muhuya</li> <li>• Ngombe</li> <li>• Ngoy</li> <li>• Kabeya Mayi (Makumbo)</li> </ul>	<p>Pour les 7 sites, les livrables par site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 01 Hangar pour activités de nutrition implanté au sol sur 4m x 4m</li> <li>• 01 Toilettes comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 02 douches séparées par genre</li> <li>- 02 latrines PMR sèches séparées par genre implantées sur 11m x 6m environ</li> </ul> </li> <li>• Infrastructures de gestion de déchet comprenant :</li> </ul>
Noms des formations sanitaires	Liste des infrastructures clés a réaliser						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• MUKUNDI</li> <li>• KILUNGA (Kihunga)</li> <li>• KAMPULU</li> <li>• KANKWALA</li> <li>• ZONGWE</li> </ul>	<p>Pour les 7 sites, les livrables par site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 01 Bâtiment de centre de santé comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hall de triage</li> <li>- Salle de consultation</li> <li>- Salle de travail</li> <li>- Salle d'accouchement</li> <li>- Salle Postpartum</li> <li>- Salle de garde</li> <li>- Stérilisation</li> <li>- Laboratoire</li> <li>- Salle de traitement</li> <li>- Pharmacie</li> <li>- Couloir</li> </ul> </li> <li>• 01 Hangar pour activités de nutrition implanté au sol sur 4m x 4m</li> <li>• 01 Toilettes comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 02 douches séparées par genre</li> <li>- 02 latrines PMR sèches séparées par genre implantées sur 11m x 6m environ</li> </ul> </li> <li>• Infrastructures de gestion de déchet comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 01 Fosse à placenta</li> <li>- 01 Fosse à cendre</li> <li>- 01 Fosse à objets tranchants</li> <li>- 01 Incinérateur Monfort</li> </ul> </li> </ul>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Malungo</li> <li>• Mangala</li> <li>• Masamba</li> <li>• Muhuya</li> <li>• Ngombe</li> <li>• Ngoy</li> <li>• Kabeya Mayi (Makumbo)</li> </ul>	<p>Pour les 7 sites, les livrables par site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 01 Hangar pour activités de nutrition implanté au sol sur 4m x 4m</li> <li>• 01 Toilettes comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 02 douches séparées par genre</li> <li>- 02 latrines PMR sèches séparées par genre implantées sur 11m x 6m environ</li> </ul> </li> <li>• Infrastructures de gestion de déchet comprenant :</li> </ul>						

Section	Contenu				
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 50%;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 01 Fosse à placenta</li> <li>- 01 Fosse à cendre</li> <li>- 01 Fosse à objets tranchants</li> <li>• 01 Incinérateur Monfort</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'Hôpital Général de Nyunzu</li> </ul> </td> <td>           Pour l'HG Nyunzu, les livrables sont :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• 01 Hangar pour activités de nutrition implanté au sol sur 5m x 4.5m</li> <li>• 01 Toilettes comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 02 douches séparées par genre</li> <li>- 02 latrines PMR sèches séparées par genre implantées sur 11m x 6m environ</li> </ul> </li> <li>• Infrastructures de gestion de déchet comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 01 Fosse à placenta</li> <li>- 01 Fosse à cendre</li> <li>- 01 Fosse à objets tranchants</li> <li>- 01 Incinérateur Monfort</li> </ul> </li> </ul> </td> </tr> </table> <p><b>Remarques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chaque candidat</b> peut soumissionner aux six lots mais ne peut bénéficier que de <b>deux lots au maximum</b>.</li> <li>• Les candidats répondant aux deux lots devront présenter <b>des équipes et des matériels/équipements séparés dans leur offre technique et soumission (offre financière) séparée pour chaque lot, sous peine de rejet pur et simple de l'ensemble des soumissions concernées.</b></li> </ul> <p>L'UNICEF se réserve le droit d'attribuer une partie, un ou les deux lots à un seul candidat si les équipes et équipements sont distincts.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 01 Fosse à placenta</li> <li>- 01 Fosse à cendre</li> <li>- 01 Fosse à objets tranchants</li> <li>• 01 Incinérateur Monfort</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'Hôpital Général de Nyunzu</li> </ul>	Pour l'HG Nyunzu, les livrables sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 01 Hangar pour activités de nutrition implanté au sol sur 5m x 4.5m</li> <li>• 01 Toilettes comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 02 douches séparées par genre</li> <li>- 02 latrines PMR sèches séparées par genre implantées sur 11m x 6m environ</li> </ul> </li> <li>• Infrastructures de gestion de déchet comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 01 Fosse à placenta</li> <li>- 01 Fosse à cendre</li> <li>- 01 Fosse à objets tranchants</li> <li>- 01 Incinérateur Monfort</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 01 Fosse à placenta</li> <li>- 01 Fosse à cendre</li> <li>- 01 Fosse à objets tranchants</li> <li>• 01 Incinérateur Monfort</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'Hôpital Général de Nyunzu</li> </ul>	Pour l'HG Nyunzu, les livrables sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 01 Hangar pour activités de nutrition implanté au sol sur 5m x 4.5m</li> <li>• 01 Toilettes comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 02 douches séparées par genre</li> <li>- 02 latrines PMR sèches séparées par genre implantées sur 11m x 6m environ</li> </ul> </li> <li>• Infrastructures de gestion de déchet comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 01 Fosse à placenta</li> <li>- 01 Fosse à cendre</li> <li>- 01 Fosse à objets tranchants</li> <li>- 01 Incinérateur Monfort</li> </ul> </li> </ul>				
<b>Langues et monnaies du marché</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dossiers d'Appel d'Offre et les dossiers de soumissionnaires sont rédigés en Français</li> <li>• La langue du marché est le Français</li> <li>• Les coûts des offres seront déclinés en dollars américains.</li> </ul>				
<b>Exigences en matière de rapports</b>	<p>Toute la documentation produite pendant l'exécution des travaux sera en deux exemplaires, un pour UNICEF et un autre à la structure étatique responsable du suivi et du contrôle qualité suivant les fréquences qui seront déterminées lors du suivi et contrôle.</p> <p>La documentation générée sera disponible en version électronique (Word et PDF) et en version papier suivant des formats qui pourront être définis ultérieurement par les structures étatiques chargées de suivi et contrôle qualité avec l'appui de l'UNICEF.</p> <p>Les rapports/documents attendus des entreprises pour chaque lot :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans d'exécution avec mention « bons pour exécution » au démarrage ;</li> <li>• Procès-verbaux d'implantation des ouvrages ;</li> <li>• Journaux de chantier ;</li> <li>• Fiche des essais de compression du béton ;</li> <li>• Notes de calcul sur le dimensionnement à la demande de l'UNICEF ;</li> <li>• Plans de recollement de tous les ouvrages des sites à la fin de la construction ;             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En version papier (avec les copies pour les établissements de soins concernés) ;</li> </ul> </li> </ul>				

Section	Contenu																									
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ En version Pdf partagée avec lettre de transmission ;</li> <li>○ En version numérique modifiable partagée avec lettre de transmission ;</li> <li>● Et autres documents importants à la demande de UNICEF.</li> <li>● PV de réception provisoire et définitive.</li> </ul>																									
<b>Lieu et Durée</b>	Les travaux débutent à la signature du contrat entre UNICEF et l'adjudicataire pour une durée prévisionnelle de six (6) mois ; le premier mois sera consacré au déploiement des équipes et du matériel sur terrain.																									
<b>Visite des sites</b>	<p>La visite des sites est obligatoire.</p> <p>Les soumissionnaires sont encouragés à visiter les sites qui les intéressent avant de soumettre leurs offres afin de se familiariser avec les conditions des sites qui pourraient affecter leurs propositions. Cependant, UNICEF n'a pas prévu d'arrangement pour la visite des sites ni de personnel dédié. Le soumissionnaire pour avoir répondu est censé avoir pris connaissance du site, de ses contraintes et a tenu compte de toutes les réserves pouvant influencer ses prix. Les prix sont non révisables.</p>																									
<b>Expérience professionnelle requise</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>Personnel minimum à prévoir :</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #cccccc;"> <th style="width: 5%;">N°</th> <th style="width: 20%;">Postes</th> <th style="width: 25%;">Formation</th> <th style="width: 20%;">Expérience globale</th> <th style="width: 30%;">Expérience dans des travaux similaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td><b>Conducteur de travaux</b> (Temps plein)</td> <td>Ingénieur en BTP ou génie civil (Bac+5), équivalent de A0</td> <td><b>Minimum de Quinze (10) ans d'expérience</b> de gestion de projets de travaux de construction.</td> <td>Avoir dirigé l'exécution d'au moins trois (03) projets de construction similaires <u>en tant que Conducteur des travaux ou chef de projet</u></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td><b>Chef de chantier</b> (Temps plein)</td> <td>Ingénieur Technicien de BTP ou génie civil (Bac+3), équivalent de A1</td> <td><b>Minimum de sept (07) ans d'expérience</b> dans les travaux de construction de bâtiments</td> <td>Avoir dirigé la réalisation d'au moins deux (02) projets de construction similaires <u>en tant que Chef de chantier</u></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td><b>Ingénieur en Electricité</b> (Temps partiel)</td> <td>Ingénieur (Bac+5), équivalent de A0 en électricité</td> <td><b>Minimum de cinq (05) ans d'expérience</b> dans les travaux de bâtiment</td> <td>Avoir conduit la réalisation d'au moins deux (02) projets-similaires en tant qu'ingénieur en électricité</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td><b>Géomètre-Topographe</b> (Temps partiel)</td> <td>Ingénieur Technicien Topographe (Bac+3), équivalent de A1</td> <td><b>Minimum de cinq (05) ans d'expérience</b> au moins dans les travaux de bâtiment (Nivellement et de grand terrassement)</td> <td>Avoir conduit la réalisation d'au moins deux (02) projets <u>similaires en qualité de Topographe</u></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Pour le personnel de maîtrise (Conducteur de travaux, Chef de Chantier et Ingénieurs) :</b> Produire des <b>CV</b> datés de moins d'un (1) mois et signés par le titulaire du CV et joindre les <b>copies du diplôme</b> et de <b>la pièce d'identité</b> (passeport, carte d'électeur, autres).</p> <p>En cas d'adjudication, l'entreprise adjudicataire est priée de faire suivre à son personnel des formations sur la prévention contre les EAS (Exploitations et Abus Sexuels). Il peut également suivre</p>	N°	Postes	Formation	Expérience globale	Expérience dans des travaux similaires	1	<b>Conducteur de travaux</b> (Temps plein)	Ingénieur en BTP ou génie civil (Bac+5), équivalent de A0	<b>Minimum de Quinze (10) ans d'expérience</b> de gestion de projets de travaux de construction.	Avoir dirigé l'exécution d'au moins trois (03) projets de construction similaires <u>en tant que Conducteur des travaux ou chef de projet</u>	2	<b>Chef de chantier</b> (Temps plein)	Ingénieur Technicien de BTP ou génie civil (Bac+3), équivalent de A1	<b>Minimum de sept (07) ans d'expérience</b> dans les travaux de construction de bâtiments	Avoir dirigé la réalisation d'au moins deux (02) projets de construction similaires <u>en tant que Chef de chantier</u>	3	<b>Ingénieur en Electricité</b> (Temps partiel)	Ingénieur (Bac+5), équivalent de A0 en électricité	<b>Minimum de cinq (05) ans d'expérience</b> dans les travaux de bâtiment	Avoir conduit la réalisation d'au moins deux (02) projets-similaires en tant qu'ingénieur en électricité	4	<b>Géomètre-Topographe</b> (Temps partiel)	Ingénieur Technicien Topographe (Bac+3), équivalent de A1	<b>Minimum de cinq (05) ans d'expérience</b> au moins dans les travaux de bâtiment (Nivellement et de grand terrassement)	Avoir conduit la réalisation d'au moins deux (02) projets <u>similaires en qualité de Topographe</u>
N°	Postes	Formation	Expérience globale	Expérience dans des travaux similaires																						
1	<b>Conducteur de travaux</b> (Temps plein)	Ingénieur en BTP ou génie civil (Bac+5), équivalent de A0	<b>Minimum de Quinze (10) ans d'expérience</b> de gestion de projets de travaux de construction.	Avoir dirigé l'exécution d'au moins trois (03) projets de construction similaires <u>en tant que Conducteur des travaux ou chef de projet</u>																						
2	<b>Chef de chantier</b> (Temps plein)	Ingénieur Technicien de BTP ou génie civil (Bac+3), équivalent de A1	<b>Minimum de sept (07) ans d'expérience</b> dans les travaux de construction de bâtiments	Avoir dirigé la réalisation d'au moins deux (02) projets de construction similaires <u>en tant que Chef de chantier</u>																						
3	<b>Ingénieur en Electricité</b> (Temps partiel)	Ingénieur (Bac+5), équivalent de A0 en électricité	<b>Minimum de cinq (05) ans d'expérience</b> dans les travaux de bâtiment	Avoir conduit la réalisation d'au moins deux (02) projets-similaires en tant qu'ingénieur en électricité																						
4	<b>Géomètre-Topographe</b> (Temps partiel)	Ingénieur Technicien Topographe (Bac+3), équivalent de A1	<b>Minimum de cinq (05) ans d'expérience</b> au moins dans les travaux de bâtiment (Nivellement et de grand terrassement)	Avoir conduit la réalisation d'au moins deux (02) projets <u>similaires en qualité de Topographe</u>																						

Section	Contenu																					
	<p>celle dispensée par l'UNICEF (<a href="#">Cours Unicef : Prévention de l'exploitation et des abus sexuels « PEAS »</a>).</p> <p><b>Curriculum vitae et Diplômes - OBLIGATOIRE</b></p> <p>Pour chaque poste, les soumissionnaires devront fournir le CV décrivant le profil et donnant l'expérience du candidat proposé et la copie du Diplôme certifiant la qualification du candidat. Le modèle est fourni en Annexe.</p>																					
<p><b>Processus et méthodes d'évaluation</b></p>	<p><b>A. Évaluation de l'offre technique</b></p> <table border="1" data-bbox="337 548 1446 1818"> <thead> <tr> <th data-bbox="337 548 894 621">CRITERES</th> <th data-bbox="894 548 1250 621">MODE DE NOTATION</th> <th data-bbox="1250 548 1446 621">POINTS MAX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" data-bbox="337 621 1446 701" style="text-align: center;"><b>1. Expériences du Soumissionnaire</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="337 701 894 1031"> <p>Expérience précédente ou référence de projets d'infrastructures similaires</p> <p>Les projets cités devront être attestés par leur <b>Contrat (les pages de signature et celles mentionnant les délais, montant et intitulé du projet) ET PV ou Attestation de réception définitive</b></p> <p><b>[30 points]</b></p> </td> <td data-bbox="894 701 1250 1031"> <p>Chaque expérience technique est notée sur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•30 points è 03 expériences ou plus :</li> <li>•20 points è 02 expériences</li> <li>•10 points è 01 expérience :</li> <li>•0 point è pas d'expérience</li> </ul> </td> <td data-bbox="1250 701 1446 1031" style="text-align: center;"><b>30</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3" data-bbox="337 1031 1446 1104" style="text-align: center;"><b>2. Qualifications du personnel clé</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="337 1104 894 1341"> <p><b>Conducteur de travaux (A0)</b> (Bac+5 génie civil ou BTP – <b>transmission de la copie du diplôme obligatoire</b>, gestion de projets de travaux de construction)</p> <p><b>[10 points]</b></p> </td> <td data-bbox="894 1104 1250 1341"> <ul style="list-style-type: none"> <li>•10 points è 10 ans et plus</li> <li>•5 points è de 05 à 9 ans</li> <li>•0 point è Moins de cinq(05) ans</li> </ul> </td> <td data-bbox="1250 1104 1446 1341" style="text-align: center;"><b>10</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="337 1341 894 1556"> <p><b>Chef de chantier (A1)</b> (Bac+3 génie civil ou BTP – <b>transmission de la copie du diplôme obligatoire</b>, Expérience en travaux BTP)</p> <p><b>[5 points]</b></p> </td> <td data-bbox="894 1341 1250 1556"> <ul style="list-style-type: none"> <li>•5 points è 07ans et plus</li> <li>•2 points è de 5 à 6ans</li> <li>•0 point è Moins de Cinq (05) ans</li> </ul> </td> <td data-bbox="1250 1341 1446 1556" style="text-align: center;"><b>5</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="337 1556 894 1818"> <p>Ingénieur (Bac+5), équivalent de A0 en électricité (Bac+5 Ingénieur en Electricité – <b>transmission de la copie du diplôme obligatoire</b>, Expérience en travaux de Bâtiment)</p> <p><b>[5 points]</b></p> </td> <td data-bbox="894 1556 1250 1818"> <ul style="list-style-type: none"> <li>•5 points è 05ans et plus</li> <li>•2 points è de 03 à 04 ans</li> <li>•0 point è Moins de trois (03) ans</li> </ul> </td> <td data-bbox="1250 1556 1446 1818" style="text-align: center;"><b>5</b></td> </tr> </tbody> </table>	CRITERES	MODE DE NOTATION	POINTS MAX.	<b>1. Expériences du Soumissionnaire</b>			<p>Expérience précédente ou référence de projets d'infrastructures similaires</p> <p>Les projets cités devront être attestés par leur <b>Contrat (les pages de signature et celles mentionnant les délais, montant et intitulé du projet) ET PV ou Attestation de réception définitive</b></p> <p><b>[30 points]</b></p>	<p>Chaque expérience technique est notée sur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•30 points è 03 expériences ou plus :</li> <li>•20 points è 02 expériences</li> <li>•10 points è 01 expérience :</li> <li>•0 point è pas d'expérience</li> </ul>	<b>30</b>	<b>2. Qualifications du personnel clé</b>			<p><b>Conducteur de travaux (A0)</b> (Bac+5 génie civil ou BTP – <b>transmission de la copie du diplôme obligatoire</b>, gestion de projets de travaux de construction)</p> <p><b>[10 points]</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•10 points è 10 ans et plus</li> <li>•5 points è de 05 à 9 ans</li> <li>•0 point è Moins de cinq(05) ans</li> </ul>	<b>10</b>	<p><b>Chef de chantier (A1)</b> (Bac+3 génie civil ou BTP – <b>transmission de la copie du diplôme obligatoire</b>, Expérience en travaux BTP)</p> <p><b>[5 points]</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•5 points è 07ans et plus</li> <li>•2 points è de 5 à 6ans</li> <li>•0 point è Moins de Cinq (05) ans</li> </ul>	<b>5</b>	<p>Ingénieur (Bac+5), équivalent de A0 en électricité (Bac+5 Ingénieur en Electricité – <b>transmission de la copie du diplôme obligatoire</b>, Expérience en travaux de Bâtiment)</p> <p><b>[5 points]</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•5 points è 05ans et plus</li> <li>•2 points è de 03 à 04 ans</li> <li>•0 point è Moins de trois (03) ans</li> </ul>	<b>5</b>
CRITERES	MODE DE NOTATION	POINTS MAX.																				
<b>1. Expériences du Soumissionnaire</b>																						
<p>Expérience précédente ou référence de projets d'infrastructures similaires</p> <p>Les projets cités devront être attestés par leur <b>Contrat (les pages de signature et celles mentionnant les délais, montant et intitulé du projet) ET PV ou Attestation de réception définitive</b></p> <p><b>[30 points]</b></p>	<p>Chaque expérience technique est notée sur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•30 points è 03 expériences ou plus :</li> <li>•20 points è 02 expériences</li> <li>•10 points è 01 expérience :</li> <li>•0 point è pas d'expérience</li> </ul>	<b>30</b>																				
<b>2. Qualifications du personnel clé</b>																						
<p><b>Conducteur de travaux (A0)</b> (Bac+5 génie civil ou BTP – <b>transmission de la copie du diplôme obligatoire</b>, gestion de projets de travaux de construction)</p> <p><b>[10 points]</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•10 points è 10 ans et plus</li> <li>•5 points è de 05 à 9 ans</li> <li>•0 point è Moins de cinq(05) ans</li> </ul>	<b>10</b>																				
<p><b>Chef de chantier (A1)</b> (Bac+3 génie civil ou BTP – <b>transmission de la copie du diplôme obligatoire</b>, Expérience en travaux BTP)</p> <p><b>[5 points]</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•5 points è 07ans et plus</li> <li>•2 points è de 5 à 6ans</li> <li>•0 point è Moins de Cinq (05) ans</li> </ul>	<b>5</b>																				
<p>Ingénieur (Bac+5), équivalent de A0 en électricité (Bac+5 Ingénieur en Electricité – <b>transmission de la copie du diplôme obligatoire</b>, Expérience en travaux de Bâtiment)</p> <p><b>[5 points]</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•5 points è 05ans et plus</li> <li>•2 points è de 03 à 04 ans</li> <li>•0 point è Moins de trois (03) ans</li> </ul>	<b>5</b>																				

Section	Contenu		
	<p>Ingénieur Technicien Topographe</p> <p>(Bac+3 génie civil ou BTP – <b>transmission de la copie du diplôme obligatoire</b>, Expérience en travaux de Bâtiment (Nivellement et de grand terrassement) <b>[5 points]</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 points à 05ans et plus</li> <li>• 2 points à de 03 à 04 ans</li> <li>• 0 point à Moins de trois (03) ans</li> </ul>	<b>5</b>
	<p><b>1. Méthodologie générale détaillée y compris le planning d'exécution</b></p>		
	<p>Note méthodologique et organisation pour la gestion des travaux avec un organigramme précis et fonctionnel</p> <p>Le soumissionnaire décrit d'une manière cohérente les étapes qu'il compte mettre en place pour exécuter les travaux, en adéquation avec le planning des travaux et le plan d'approvisionnement proposés. <b>[10 points]</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie liée du déroulement des activités et les dispositions de sécurité pour le personnel (<b>4 points</b>) ;</li> <li>• Méthodologie d'occupation de l'espace lors du déroulement des activités et les dispositions de sécurité pour le personnel et particulièrement pour les enfants (<b>3 points</b>) ;</li> <li>• Stratégie d'approvisionnement du ou des chantiers (<b>1.5 points</b>) ;</li> <li>• Planning d'exécution avec les ressources humaines proposées, le plan d'approvisionnement et les délais d'exécution (<b>1.5 points</b>)</li> </ul>	<b>10</b>
	<p><b>2. Logistiques et Matériels</b></p>		
	<p>Camion à benne pour approvisionnement et évacuation de produit de déblai (minimum 10 tonnes) <b>[1 point]</b></p>	<p><b>2 points</b> <input type="checkbox"/> Preuve de propriété ou contrat de location <b>0 point</b> <input type="checkbox"/> Sans preuve de propriété ou sans contrat de location</p>	<b>05</b>
	<p>Compacteur rouleau <b>[1 point]</b></p>	<p><b>1 point</b> <input type="checkbox"/> Preuve de propriété ou contrat de location <b>0 point</b> <input type="checkbox"/> Sans preuve de propriété ou sans contrat de location</p>	

Section	Contenu	
	Bétonnière de 300 litres minimum <b>[1 point]</b>	<b>1 point</b> <input type="checkbox"/> Preuve de propriété ou contrat de location <b>0 point</b> <input type="checkbox"/> Sans preuve de propriété ou sans contrat de location
	Groupe électrogène de 5 KVA <b>[1 point]</b>	<b>1 point</b> <input type="checkbox"/> Preuve de propriété ou contrat de location <b>0 point</b> <input type="checkbox"/> Sans preuve de propriété ou sans contrat de location
	<b>TOTAL</b>	<b>70</b>
	<p><b>B. Évaluation de l'offre financière</b>            Elle sera en hors taxes, hors TVA et libellée en dollar américain. La note maximale de l'offre financière est fixée à 30 points sera déterminée comme suit :</p> $Note\ financière = \frac{Montant\ offre\ la\ plus\ basse}{Montant\ offre\ considérée} \times 30$	
Montant fourchette des offres financières :	<ul style="list-style-type: none"> <li>Afin de limiter le risque d'incapacité financière de l'entreprise durant les travaux ou le dépassement aberrant du coût estimatif, l'UNICEF se réserve le droit d'éliminer les offres financières qui se trouvent <b>25% en deçà du budget de référence ou 15% au-dessus du budget de référence.</b></li> <li>Budget de référence = 50% x (Budget confidentiel de l'UNICEF) + 50% x (Moyenne des montants offres financières ouvertes et corrigées)</li> </ul>	
Questions administratives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre technique comprenant les autorisations administratives du Soumissionnaire d'exercer en RDC, l'organigramme, les CV et qualifications de personnes ressources, les équipements et matériel, l'expérience du Soumissionnaire pour les travaux similaires, la méthodologie détaillée y compris le planning d'exécution et HSSE (Health, Security, Safety &amp; Environment) et sauvegarde sociale.</li> <li>Offre financière renseignant le coût du cadre de devis.</li> </ul>	
Gestion du projet	Le Bureau de Kalemie sera responsable de la gestion du contrat.	
Échéancier de paiement	<p>Le paiement se fera conformément aux modalités établies par les procédures UNICEF en ce qui concerne le contrat des services de la manière suivante :</p> <p><b>Garantie de bonne exécution des travaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'entreprise aura à présenter la garantie bancaire de bonne exécution représentant <b>10%</b> du montant du contrat dans les 10 jours ouvrables après la signature du contrat. La garantie sera envoyée pour authentification par la banque émettrice avant d'être considérée.</li> <li>A la réception provisoire, la garantie bancaire de Bonne exécution est restituée à l'entreprise.</li> </ul> <p><b>Applicables aux Lots 1 à 6 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>1ère tranche</u> : Paiement de <b>20% du montant</b> total du contrat sera payé quand les travaux effectivement exécutés sur le terrain seront au moins de 20% et le décompte certifié par le bureau de supervision et d'assurance qualité et validé par UNICEF, suivant l'offre du soumissionnaire et ce,</li> </ul>	

Section	Contenu
	<p><b>au plus tard quarante-cinq (45) jours calendaires, 1.5 mois, après la signature du PV de démarrage des travaux ;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2ème tranche :</b> Paiement de <b>15% du montant</b> total du contrat sera payé quand les travaux effectivement exécutés sur le terrain seront au moins de 35% et le décompte certifié par le bureau de supervision et d'assurance qualité et validé par UNICEF, suivant l'offre du soumissionnaire et ce, <b>au plus tard soixante-quinze (75) jours calendaires, 2.5 mois, après la signature du PV de démarrage des travaux ;</b></li> <li>• <b>3ème tranche :</b> Paiement de <b>20% du montant</b> total du contrat sera payé quand les travaux effectivement exécutés sur le terrain seront au moins de 55% et le décompte certifié par le bureau de supervision et d'assurance qualité et validé par UNICEF, suivant l'offre du soumissionnaire et ce, <b>au plus tard quatre-vingt-quinze (95) jours calendaires, 3.5 mois, après la signature du PV de démarrage des travaux ;</b></li> <li>• <b>4eme tranche :</b> Paiement de <b>15% du montant</b> total du contrat sera payé quand les travaux effectivement exécutés sur le terrain seront au moins de 70% et le décompte certifié par le bureau de supervision et d'assurance qualité et validé par UNICEF, suivant l'offre du soumissionnaire et ce, <b>au plus tard cent vingt (120) jours calendaires, 4 mois, après la signature du PV de démarrage des travaux ;</b></li> <li>• <b>5eme tranche :</b> Paiement de <b>20% du montant</b> total du contrat seront payés sur approbation de l'UNICEF et du bureau de supervision et d'assurance qualité, lorsque le taux d'avancement des travaux sera de <b>100%</b> et à l'issue de la délivrance du procès-verbal de réception provisoire des travaux et à condition que l'entrepreneur ait levé les réserves techniques consignés dans le procès-verbal de réception technique faite au préalable par le Bureau de Contrôle et l'UNICEF et ce, <b>au plus tard quatre-vingt-dix (150) jours calendaires, 5 mois, après la signature du PV de démarrage des travaux ;</b></li> <li>• <b>6eme tranche :</b> Paiement de <b>10% à la réception définitive</b> des travaux soit 12 mois après la réception provisoire des travaux.</li> </ul> <p>• <b>Autres :</b>  <b>Avance de démarrage :</b>  L'UNICEF n'accorde d'avance de démarrage qu'à titre exceptionnel. Donc, <b>le paiement d'une avance de démarrage ne peut en aucun cas conditionner le démarrage des travaux.</b></p>
<b>Informations diverses</b>	<p><b>CADRE NORMATIF DES TRAVAUX</b></p> <p><b>Ecologie et accessibilité :</b></p> <p>Tous les travaux de construction et de réhabilitation mis en œuvre directement ou indirectement par l'UNICEF seront conformes aux engagements de l'Organisation en faveur des ouvrages accessibles et de la neutralité climatique d'ici 2020, conformément au <a href="#">PROCEDURE/DFAM/2020/001</a> sur l'efficacité et l'accès inclusif dans les locaux et opérations de l'UNICEF, <a href="#">CF/EXD/2017-004</a> En additif, Le plan d'action pour le développement durable et le changement climatique de l'UNICEF d'ici 2030, est à retrouver ici <a href="#">The UNICEF Sustainability and Climate Change Action Plan</a></p> <p><b>Cadre normatif</b></p>

Section	Contenu
	<p>L'Entrepreneur doit mettre en œuvre un système de gestion de la qualité interne par un Plan d'Assurance Qualité (PAQ), qui doit être détaillé dans ses offres techniques.</p> <p>Les références techniques suivantes doivent être considérées, et feront office de normes applicables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Manuel sphère</b> <a href="https://spherestandards.org/wp-content/uploads/Le-manuel-Sphere-2018-FR.pdf">https://spherestandards.org/wp-content/uploads/Le-manuel-Sphere-2018-FR.pdf</a></li> <li>- <b>Manuel de planification des projets de bâtiments</b></li> <li>- <b>Cadre technique définissant les exigences minimales pour la conception d'infrastructures</b> (manuel UNOPS), à télécharger <a href="#">ICI</a> ;</li> <li>- <b>Toutes autres normes de construction internationale au choix de l'entreprise, telle que DTU (Document Technique Unifié), NF, BSI, EUROCODES, ICC, et autres, après validation de l'UNICEF.</b></li> </ul> <p>Les normes sur les meilleures pratiques adaptées à la situation sur le terrain et au contexte de la RD Congo <u>sont acceptées seulement après soumission et validation par les services techniques de l'UNICEF.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>De toutes les normes applicables, l'entreprise sera tenue de considérer la plus contraignante, dans une approche de minimisation des risques portant sur les personnes et les biens</b></li> </ul>
<b>Annexes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier de Prescriptions Techniques</li> <li>- Plans Architecturaux et Techniques</li> </ul>

**PIECE 4 - PLANS ARCHITECTURAUX ET TECHNIQUES et CPT**

1. [Cahier de Prescriptions Techniques](#)
2. [Plans Architecturaux et Techniques](#)

## PIECE 5.a – FORMULAIRE DE SOUMISSION

**Note à l'attention des soumissionnaires : les instructions destinées à vous aider à remplir les pièces et formulaires à renvoyer avec les soumissions sont surlignées en bleu.**

Ce formulaire de SOUMISSION doit être rempli et signé, puis retourné à l'UNICEF. La soumission doit être faite conformément aux instructions figurant dans cette RFP.

### INFORMATION

Toute demande de renseignements au sujet de cette RFP doit être transmise via **la plateforme E-tendering de l'UNICEF avant la date et heure limites indiquées dans le présent document.**

### PROPOSITION

Le soussigné, après avoir lu les Termes et Conditions de l'UNICEF figurant dans le document de la présente demande de proposition, **LRFP-2024-9194871**, reconnaît posséder les capacités techniques et financières présentées dans le présent document et avoir soumis les documents suivants (*cocher les cases relatives aux documents transmis*) :

Offre	Piece no	Désignation	Nbre de pages du document	A cocher, si transmis
PROPOSITION TECHNIQUE	5.a	Formulaire de Soumission (obligatoire)	XX	<input type="checkbox"/>
	5.b	Formulaire de déclaration du soumissionnaire (obligatoire)	XX	<input type="checkbox"/>
	6	Documents administratifs et financiers à fournir par le soumissionnaire (obligatoire)	XX	<input type="checkbox"/>
	7	Certificat de visite de site ( <b>Obligatoire</b> )		<input type="checkbox"/>
	8	Formulaire de proposition technique (obligatoire)	XX	<input type="checkbox"/>
PROPOSITION FINANCIER	9	Formulaire de proposition financière (obligatoire)	XX	<input type="checkbox"/>
	10	Cadre du bordereau de devis estimatif et quantitatif (BDQE) (obligatoire)	XX	<input type="checkbox"/>
	11	Formulaire d'information additionnelle (obligatoire)	XX	<input type="checkbox"/>

Le soussigné déclare avoir entrepris la totalité des recherches nécessaires à l'obtention des informations requises pour confirmer ne pas figurer dans la liste :

- Récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris la liste incluse dans la résolution 1267/1989 de l'ONU, sur la liste d'exclusion de l'ONU ;
- Des fournisseurs inadmissibles publiée par l'UNGM ;
- Des fournisseurs suspendus ou exclus du Registre des fournisseurs de la Division des achats de Nations Unies (UN/PD) ;
- Des fournisseurs irresponsables ou la liste des entreprises et individus inadmissibles élaborées par la Banque Mondiale ;
- Ou sur toute autre liste des fournisseurs suspendus ou radiés de l'UNICEF.

<b>Date :</b>	<a href="#">Click or tap to enter a date.</a>
<b>Nom &amp; Titre :</b>	Click or tap here to enter text.
<b>Société :</b>	Click or tap here to enter text.
<b>Adresse postale :</b>	Click or tap here to enter text.
<b>N° Tél / Cell :</b>	Click or tap here to enter text.
<b>E-mail :</b>	Click or tap here to enter text.
<b>Numéro UNGM :</b>	Click or tap here to enter text.
<b>Validité de l'offre :</b>	<a href="#">Click or tap to enter a date.</a>
<b>Délai d'exécution :</b>	<a href="#">Click or tap to enter a date.</a>
<b>Délai de démarrage à partir de la signature du contrat :</b>	<a href="#">Click or tap to enter a date.</a>
<b>Ce formulaire doit être signé et cacheté.</b>	



**PIECE 5.b – FORMULAIRE DE DECLARATION DU SOUMISSIONNAIRE**

Le formulaire est à télécharger [ICI](#)

**PIECE 6 – DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS A FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

Tout soumissionnaire doit fournir **obligatoirement** les documents administratifs et financiers ci-dessous, à joindre à la soumission technique.

**La non-transmission ou la non-validité des documents 1, 2, 3, 4 et 5 rend l'offre irrecevable.**

**La non-transmission ou la non-validité des autres documents 6, 7, 8, 9 et 10 peut être objet du rejet de l'offre si le soumissionnaire ne les fournit pas après relance de UNICEF.**

Les documents devront être transmis dans l'ordre **impératif** suivant :

#	Documents Éliminatoires	Transmission
1	Copie du Registre de Commerce et de Crédits Mobiliers « <b>RCCM</b> » avec comme activité principale les travaux BTP	<input type="checkbox"/> OK
2	Copie de l' <b>agrément ITPR</b> délivré par le ministère des Travaux Publics et Infrastructures en cours de	<input type="checkbox"/> OK
3	<b>Certificat de visite</b> du site ( <b>Obligatoire</b> )	<input type="checkbox"/> OK
4	Une attestation de l' <b>identification nationale</b>	<input type="checkbox"/> OK
5	Pour le soumissionnaire en groupement, fournir une <b>lettre de groupement</b> dument signée par les 2 parties	<input type="checkbox"/> OK

#	Documents attendus avant la conclusion du processus d'évaluation	Transmission
6	Les statuts de l'entreprise	<input type="checkbox"/> OK
7	Une <b>attestation fiscale</b> en cours de validité, signée conjointement par la DGI et/ou DGDA	<input type="checkbox"/> OK
8	Certificat d'affiliation aux impôts	<input type="checkbox"/> OK
9	Une attestation de régularité des cotisations (ou les preuves de paiement) de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale CNSS	<input type="checkbox"/> OK
10	Les comptes <u>financiers</u> et les <u>états financiers consolidés</u> de la société mère, le cas échéant des 3 dernières années, certifiés par un cabinet d'experts comptables indépendant. Les états financiers doivent inclure, mais sans s'y limiter, les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bilan (obligatoire)</li> <li>- Le compte de résultats / Compte des pertes et profits (obligatoire)</li> <li>- Le compte des flux de trésorerie</li> <li>- Le compte des variations des capitaux propres</li> <li>- Rapport du commissaire aux comptes, si disponible</li> <li>- Les notes / annexes des bilans financiers, si disponible.</li> </ul>	<input type="checkbox"/> OK

**Note : Tous documents financiers reçus seront traités avec la plus grande confidentialité**

PIECE 7 – CERTIFICAT DE VISITE DE SITE (Obligatoire)

**CERTIFICAT DE VISITE DE SITE LRPS-2024 - 9194871**

**LRPS-2024-9194871 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DANS 15 CENTRES DE SANTE DE LA ZONE DE SANTE DE NYUNZU, PROVINCE DU TANGANYIKA repartis en 06 LOTS**

Nom du Site visité : .....

Nom de l'interlocuteur UNICEF rencontré .....

Nom de l'entreprise : .....

Nom et titre de la personne effectuant la visite : .....

Date de la visite : .....

Signature de l'interlocuteur UNICEF rencontré

Signature de l'entreprise

*NB : A imprimer et emmener lors de la visite*

**PIECE 8 – FORMULAIRE DE PROPOSITION TECHNIQUE**

INFORMATION GENERALE	
Nom de l'organisation/la société soumissionnaire :	xxx
Pays d'immatriculation :	xxx
Nom de la personne à contacter au titre de la présente soumission :	xxx
Adresse (en précisant la (les) province(s) d'implantation) :	xxx
Téléphone/fax :	xxx
Courrier électronique :	xxx

**Remarque : les soumissions qui ne respecteront pas le présent format de présentation pourront être rejetées.**

A – EXPERIENCE DU SOUMISSIONNAIRE (Éléments à fournir dans le tableau en page suivante)	
1.1.	<p>Nombre de projets réalisés et expériences : Projets réalisés par le Soumissionnaire ces dernières années</p> <p><b>Les projets non-attestés sans contrat et/ou procès-verbal de réception ne seront pas considérés lors de l'analyse des offres.</b></p>

	Nom du projet (Localisation, ville/village et province)	Client	Valeur du contrat	Période d'activité	Types d'activités entreprises	Etat ou date d'achèvement	Coordonnées des références (nom, téléphone, courrier électronique, coordonnées GPS)
	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx
	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx
	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx
	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx
	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx	Xxx

**B – QUALIFICATIONS DU PERSONNEL CLE**

2.1.	<b>CONDUCTEUR DE TRAVAUX/CHEF DE CHANTIER/INGENIEUR EN ELECTRICITE</b>		
	Nom :	xxx	
	Fonctions dans le cadre du contrat :	xxx	
	Nationalité :	xxx	
	Coordonnées :	xxx	
	Pays d'acquisition de l'expérience professionnelle :	xxx	
	Connaissances linguistiques :	xxx	
	Formation et autres qualifications :	xxx	
	Expérience utile (à partir de la plus récente) :		
	Période : du ___ au ___	Nom de l'activité/du projet/de l'organisation de financement	Fonctions et activités entreprises/description du rôle effectif :
	<i>Par ex., de juin 2015 à janvier 2017</i>	Xxx	xxx
		Xxx	xxx
		Xxx	xxx
		Xxx	xxx
Référence n° 1	Nom Fonctions	Nom Fonctions Organisation Coordonnées : adresse, téléphone, courrier électronique, etc.	
Référence n° 2	Nom Fonctions	Nom Fonctions Organisation Coordonnées : adresse, téléphone, courrier électronique, etc.	
Référence n° 3	Nom Fonctions	Nom Fonctions Organisation Coordonnées : adresse, téléphone, courrier électronique, etc.	

**C – METHODOLOGIE GENERALE**

4.1.	<p><b>Méthodologie</b> décrire la méthodologie à mettre en place pour garantir la bonne exécution du marché dans le respect du cahier des charges et des délais. Le soumissionnaire décrit d'une manière cohérente les étapes qu'il compte mettre en place pour exécuter les travaux, en présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'allocation efficace de ses ressources pour ces travaux ;</li> <li>• L'occupation de l'espace lors du déroulement des activités et les dispositions de sécurité pour le personnel et particulièrement pour les enfants ;</li> <li>• Stratégie d'approvisionnement du ou des chantiers (avec liste des partenariats existants/potentiels avec des fournisseurs locaux pour les zones soumissionnées ;</li> <li>• Planning d'exécution fourni doit être cohérent et en adéquation avec les délais d'exécution. Mais si le planning et la méthodologie sont acceptables quoique comportant des incohérences,</li> <li>• Voir d'autres détails comme évoqué ci-haut dans les critères d'évaluations</li> </ul>
------	--

**D – HSSE (HEALTH, SECURITY, SAFETY & ENVIRONMENT) ET SAUVEGARDE SOCIALE**

Liste des risques et mesures d'atténuation

Code de bonne conduite, règlement d'ordre intérieur et modèle de contrat du personnel Mesures interne de Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) dans la communauté d'accueil du projet

**PIECE 9 – FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIERE**

(à insérer dans l'offre financière seulement)

**Appel d'Offres n° LRFP-2024-9194871 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DANS 15 CENTRES DE SANTE DE LA ZONE DE SANTE DE NYUNZU, -PROVINCE DU TANGANYIKA**

A: UNICEF

Je soussigné, ....., atteste avoir lu le dossier complet de l'appel d'offres de l'UNICEF **LRFP-2024-9194871: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DANS 15 CENTRES DE SANTE DE LA ZONE DE SANTE DE NYUNZU, -PROVINCE DU TANGANYIKA**, i) le cahier des charges, ii) " Les Termes et Conditions Générales de l'UNICEF" et iii) les « Instructions aux Soumissionnaires » inscrites dans le présent appel d'offres. En foi de quoi, nous nous engageons à livrer les ouvrages mentionnés suivant les termes de notre offre et conformément aux termes et conditions générales de l'UNICEF tels que stipulées dans le dossier d'appel d'offres.

La durée de validité de notre offre est de 120 jours à compter de la date limite de transmission des offres.

Société \_\_\_\_\_ Enregistrement \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_ Nom & Titre \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

B.P : \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Validité de l'Offre \_\_\_\_\_ Devise : **USD**

Le montant de notre offre est le suivant : .....**DOLLARS US**

Durée d'exécution (Livraison) : \_\_\_\_\_ jours

Remise accordée à l'UNICEF sur le montant total de l'offre : \_\_\_\_\_ %

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**PIECE 10 – CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

A télécharger **ICI** [Cadre de Devis Quantitatif et Estimatif](#)



**PIECE 12 – MODELE POUR GARANTIE DE BONNE EXECUTION**

**(A finaliser sur papier en-tête officiel de la banque émettrice)**

**GARANTIE BANCAIRE IRREVOCABLE N°.....**

A : L'UNICEF

*[Insérez les coordonnées indiquées dans la fiche technique]*

La présente Garantie est délivrée le [date] par [nom de la banque] dont le siège est sis [adresse de la banque] (ci-après dénommée le « Garant ») au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (ci-après dénommé « UNICEF »), dont le siège est sis Three UN Plaza, 44th street New York, NY 10017 aux États-Unis ;

CONSIDERANT QUE L'UNICEF et \_\_\_\_\_ [nom et adresse du prestataire] (ci-après, le « Prestataire ») dont le siège est sis \_\_\_\_\_ (insérer l'adresse du prestataire) ont conclu un contrat en date du \_\_\_\_\_, Contrat n° \_\_\_\_\_ pour l'exécution de \_\_\_\_\_ (insérer une courte description des services à fournir) (ci-après dénommé « le Contrat ») ;

CONSIDERANT QUE, en vertu des conditions du contrat, le prestataire s'est engagé à obtenir une Garantie bancaire, représentant la Caution de Bonne Exécution, conformément aux obligations qui lui incombent vis-à-vis de l'UNICEF dans le cadre du contrat ;

ET CONSIDERANT que nous avons accepté de délivrer au Prestataire une telle garantie bancaire.

EN CONSÉQUENCE, nous affirmons par la présente que nous sommes le Garant et que nous sommes responsables envers vous, pour le compte du Prestataire, dans la limite du montant total de \_\_\_\_\_ [montant de la Garantie] \_\_\_\_\_ [montant en toutes lettres], cette somme étant due, et nous nous engageons à vous payer, lorsque nous recevons votre première demande et sans objection ni discussion, toute somme dans les limites de \_\_\_\_\_ [montant de la Garantie] comme susmentionné, sans qu'il vous soit nécessaire de prouver ou de motiver votre demande relativement à la somme y spécifiée.

Par la présente, nous renonçons à la nécessité que vous réclamiez ladite dette au Prestataire avant de nous présenter la demande. Nous convenons en outre qu'aucun changement ni aucun ajout ou autre modification apporté(e) aux conditions du Contrat ou aux Travaux à exécuter dans le cadre du Contrat ou à l'un quelconque des documents contractuels qui pourraient être conclus entre vous et \_\_\_\_\_ (insérer le nom du Prestataire) ne nous exonérera de quelque façon que ce soit des obligations qui nous incombent en vertu de la Garantie et, par la présente, nous renonçons à être informés d'un tel changement ou ajout ou d'une telle modification.

La présente garantie sera valide à compter de la signature du contrat jusqu'à la date de délivrance par l'UNICEF d'une attestation provisoire de bonne exécution des services fournis par le Prestataire.

Aucun changement du contenu ou de la validité de la présente Garantie bancaire ne sera entrepris par la Banque sans l'autorisation de l'UNICEF.

**SIGNATURE ET CACHET DE LA BANQUE GARANTE**

Date .....

Nom de la banque .....

Adresse .....

*Si la RFP exige la fourniture d'une garantie de bonne exécution à titre de condition préalable à la signature et à l'entrée en vigueur du contrat, ladite garantie de bonne exécution qui sera émise par la banque du soumissionnaire devra reprendre le contenu du présent modèle.*

**PIECE 13 – MODELE POUR GARANTIE BANCAIRE POUR AVANCE DE DEMARRAGE**

La présente Garantie est délivrée le [date] par [nom de la banque] dont le siège est sis [adresse de la banque] (ci-après dénommée le « Garant ») au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (ci-après dénommé « UNICEF »), dont le siège est sis Three UN Plaza, 44th street New York, NY 10017 aux États-Unis ;

CONSIDERANT QUE L'UNICEF et \_\_\_\_\_ [nom et adresse du prestataire] (ci-après, le « Prestataire ») dont le siège est sis \_\_\_\_\_ (insérer l'adresse du prestataire) ont conclu un contrat en date du \_\_\_\_\_, Contrat n° \_\_\_\_\_ pour l'exécution de \_\_\_\_\_ (insérer une courte description des services à fournir) (ci-après dénommé « le Contrat ») ;

CONSIDERANT QUE, en vertu des conditions du contrat, une avance d'un montant de [montant en lettres] ([montant en chiffres]) doit être versée au Prestataire par l'UNICEF en échange d'une garantie de d'avance de démarrage.

ET CONSIDERANT que nous avons accepté de délivrer au Prestataire une telle garantie bancaire.

EN CONSÉQUENCE, nous affirmons par la présente que nous sommes le Garant et que nous sommes responsables envers vous, pour le compte du Prestataire, dans la limite du montant total de \_\_\_\_\_ [montant de la Garantie]<sup>1</sup> \_\_\_\_\_ [montant en toutes lettres], cette somme étant due, et nous nous engageons à vous payer, des réception de votre première demande et sans objection ni discussion, toute somme dans les limites de \_\_\_\_\_ [montant de la Garantie] comme susmentionné, sans qu'il vous soit nécessaire de prouver ou de motiver votre demande relativement à la somme y spécifiée.

Les demandes et paiements au titre de la présente garantie sont subordonnés à la réception de l'avance susmentionnée par le Prestataire sur son compte numéro \_\_\_\_\_ ouvert auprès de [nom et adresse de la banque].

Par la présente, nous renonçons à la nécessité que vous réclamiez ladite dette au Prestataire avant de nous présenter la demande. Nous convenons en outre qu'aucun changement ni aucun ajout ou autre modification apporté(e) aux conditions du Contrat ou aux Travaux à exécuter dans le cadre du Contrat ou à l'un quelconque des documents contractuels qui pourraient être conclus entre vous et \_\_\_\_\_ (insérer le nom du Prestataire) ne nous exonérera de quelque façon que ce soit des obligations qui nous incombent en vertu de la Garantie et, par la présente, nous renonçons à être informés d'un tel changement ou ajout ou d'une telle modification.

La présente garantie d'avance de démarrage sera valide jusqu'à la date de délivrance d'une lettre de main levée sur ladite garantie de la part de l'UNICEF.

Aucun changement du contenu ou de la validité de la présente Garantie bancaire ne sera entrepris par la Banque sans l'autorisation de l'UNICEF.

**SIGNATURE ET CACHET DE LA BANQUE GARANTE**

Date .....

Nom de la banque .....

Adresse .....

<sup>1</sup> La banque garante devra indiquer un montant correspondant à celui de l'avance et libellé dans la ou les devises de l'avance indiquées dans le Contrat.

**PIECE 14 – MODELE POUR CAUTION DE BONNE FIN POUR LA PERIODE DE GARANTIE**

**(A finaliser sur papier en-tête officiel de la banque émettrice)**

**GARANTIE BANCAIRE IRREVOCABLE N°.....**

La présente Garantie est délivrée le [date] par [nom de la banque] dont le siège est sis [adresse de la banque] (ci-après dénommée le « Garant ») au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (ci-après dénommé « UNICEF »), dont le siège est sis Three UN Plaza, 44th street New York, NY 10017 aux États-Unis ;

CONSIDERANT QUE L'UNICEF et \_\_\_\_\_ [nom et adresse du prestataire] (ci-après, le « Prestataire ») dont le siège est sis \_\_\_\_\_ (insérer l'adresse du prestataire) ont conclu un contrat en date du \_\_\_\_\_, Contrat n° \_\_\_\_\_ pour l'exécution de \_\_\_\_\_ (insérer une courte description des services à fournir) (ci-après dénommé « le Contrat ») ;

CONSIDERANT QUE, en vertu des conditions du contrat, le prestataire s'est engagé à obtenir une Garantie bancaire, représentant la Caution de Bonne Fin, conformément aux obligations qui lui incombent vis-à-vis de l'UNICEF dans le cadre du contrat.

ET CONSIDERANT que nous avons accepté de délivrer au Prestataire une telle garantie bancaire.

EN CONSÉQUENCE, nous affirmons par la présente que nous sommes le Garant et que nous sommes responsables envers vous, pour le compte du Prestataire, dans la limite du montant total de \_\_\_\_\_ [montant de la Garantie] \_\_\_\_\_ [montant en toutes lettres], cette somme étant due, et nous nous engageons à vous payer, lorsque nous recevons votre première demande et sans objection ni discussion, toute somme dans les limites de \_\_\_\_\_ [montant de la Garantie] comme susmentionné, sans qu'il vous soit nécessaire de prouver ou de motiver votre demande relativement à la somme y spécifiée.

Par la présente, nous renonçons à la nécessité que vous réclamiez ladite dette au Prestataire avant de nous présenter la demande. Nous convenons en outre qu'aucun changement ni aucun ajout ou autre modification apporté(e) aux conditions du Contrat ou aux Travaux à exécuter dans le cadre du Contrat ou à l'un quelconque des documents contractuels qui pourraient être conclus entre vous et \_\_\_\_\_ (insérer le nom du Prestataire) ne nous exonérera de quelque façon que ce soit des obligations qui nous incombent en vertu de la Garantie et, par la présente, nous renonçons à être informés d'un tel changement ou ajout ou d'une telle modification.

La présente garantie sera valide à compter de sa signature jusqu'à la date de délivrance par l'UNICEF d'une attestation définitive de bonne fin des services fournis par le Prestataire.

Aucun changement du contenu ou de la validité de la présente Garantie bancaire ne sera entrepris par la Banque sans l'autorisation de l'UNICEF.

**SIGNATURE ET CACHET DE LA BANQUE GARANTE**

Date .....

Nom de la banque .....

Adresse .....